



Le portrait du Journal du Palais

Exemple de résilience

Très jeune, Chloé Ploncard a passé du temps à l'hôpital. Au fil des ans, sa santé fragile a perturbé sa scolarité et ses projets professionnels. Malgré tout, elle a cherché à transformer cette expérience en force et intervient aujourd'hui pour des conférences ou en accompagnement de celles et ceux qui ont du mal à accepter leurs cicatrices. *Page 16*

La CEBFC : un « amortisseur » territorial

Dans un contexte géopolitique dont les impacts sont immédiats sur le tissu économique, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté est le 2^e financeur des particuliers et celui d'une PME sur quatre. *Page 4*

Et si l'avenir de l'agriculture venait... du sol ?

Face à la volatilité des engrais, à la dépendance au gaz naturel et aux tensions géopolitiques, les solutions fondées sur la biologie des sols gagnent du terrain. Une journée technique de Sobac à Véron en a illustré les enjeux. *Page 5*

6 pages d'annonces légales
Lire les pages 13 à 18

On a parlé avec Sophie Adenot !



Débutée le 13 février 2026 après un décollage depuis la Floride à bord d'un véhicule Dragon de SpaceX, la mission Epsilon marque le retour d'un spationaute français dans l'espace depuis la mission

Alpha de Thomas Pesquet en 2021. L'astronaute Sophie Adenot devient la seconde Française à séjourner à bord de la Station spatiale internationale (ISS), 25 ans après Claudie Haigneré. L'Agence

spatiale européenne (ESA) organisait, mercredi 20 mai dans ses locaux parisiens, une conférence de presse en direct avec Sophie Adenot, à bord de l'ISS. Vingt minutes, pas une seconde de plus, pour

que l'astronaute d'origine nivernaise confie que « *tout va bien* ». L'occasion d'envoyer quelques messages, notamment aux plus jeunes.

Page 3

L'accessibilité des bâtiments publics reste un défi

Alors qu'APF France handicap poursuit l'État pour dénoncer l'inaction de certaines préfectures sur l'accessibilité des établissements, la commune de Monéteau a engagé depuis plusieurs années un vaste chantier pour adapter ses bâtiments aux

personnes en situation de handicap. Une exemplarité saluée par un déplacement dans l'Yonne, mercredi 20 mai, d'Isabelle Saurat, déléguée interministérielle à l'accessibilité.

Page 6

Bail commercial : la réforme est là ! *Page 15*

leJournalduPalais

COMMUNIQUEZ

EN B to B

auprès d'un lectorat ciblé de professionnels

- Publiportage
- Encartage
- Numérique
- Visibilité parfaite
- Tarifs attractifs



Contactez Fabrice Guilbert
au 03 80 68 23 68
ou 06 17 64 10 57
regiepublicitaire.jdp@legalnet.org

R 28302 - 5021 - 2€



URGENCE LIBAN

Soutenez la santé mentale des enfants au Liban.

Des centaines de milliers d'enfants et de familles ont fui les bombardements depuis le 2 mars 2026.

Faire un don : urgence-liban.bdle.org

Votre contribution permet de fournir des kits d'urgence pour bébés, des kits récréatifs pour les enfants et des activités ludiques et psychosociales pour les aider à surmonter leurs traumatismes.

BAROUDEURS DE L'ESPOIR
WWW.BDLE.ORG



baromètre

Fête des mères : budget en hausse

À l'occasion de la fête des mères, Valhor (l'interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage) et France AgriMer (l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer) dévoilent une étude Kantar qui met en lumière un marché des fleurs et plantes en progression, dans un contexte de consommation sous pression. Menée auprès de 7.000 foyers consommateurs, l'étude souligne entre autres que : 2,2 millions de foyers ont acheté des végétaux à cette occasion en 2025 (vs 2,4 millions en 2024), 61,8 M€ ont été dépensés (vs 60,9 M€ en 2024) et que le budget moyen accordé à la Fête des mères est en hausse significative à 16,80 € (vs 13,80 € en 2024). Le fleuriste capte 46 % des dépenses (vs 44 % en 2024), consolidant sa position face à la grande distribution (14 %, en recul, vs 17 %) et la jardinerie (19 %, vs 16 %).

International : les TPE inquiètent

Selon le dernier baromètre de conjoncture Fiducial des TPE, 82 % des patrons de TPE sont préoccupés par la situation internationale, caractérisée par les conflits successifs au Moyen-Orient, la guerre en Ukraine et la politique offensive des États-Unis sur la scène internationale. Dans le détail : 89 % des patrons d'entreprise de 10 à 19 salariés se disent préoccupés (vs. 80 % des patrons sans salariés), tout comme 86 % des TPE réalisant un chiffre d'affaires de plus d'un million d'euros (vs. 78 % des TPE réalisant un chiffre d'affaires compris entre 50.000 et 100.000 €). Les TPE du secteur de l'industrie, dont 32 % exportent, sont 91 % à se dire préoccupées. Les secteurs du BTP et des services aux particuliers, qui exportent relativement peu, affichent des niveaux de préoccupation plus faible (respectivement 75 % et 73 %).

Le prix à la pompe s'envole, l'électrique cartonne

Face à la flambée des prix à la pompe, CapCar, réseau d'agents mandataires automobiles en France, a analysé l'ensemble de ses ventes et réservations entre le 1^{er} décembre 2025 et le 5 mai 2026 : la demande en véhicules électriques et hybrides rechargeables d'occasion a doublé en moins de 70 jours. Avec dans le détail : +89 % de hausse du rythme de ventes de véhicules électriques d'occasion chez CapCar depuis le 28 février, +111 % de hausse du rythme de réservations sur l'électrique d'occasion, +220 % de hausse des réservations sur les hybrides rechargeables (PHEV) - le segment le plus dynamique après l'électrique pur et 6,8 % de part de marché de l'électrique dans les ventes CapCar après le 28 février contre 4,4 % avant et un bond de 56 %.

Fondée en 2021 sur les bancs de l'Université Bourgogne Europe, la start-up Ektah s'apprête à fêter ses cinq ans avec des résultats cliniquement particulièrement prometteurs.



Xavier Boidevezi : un spray buccal contre l'obésité

Dijon Il y a cinq ans naissait Ektah. Issue des travaux du professeur Naim Khan sur les récepteurs du goût du gras situés sur la langue, la start-up portait l'ambition de s'attaquer à ce que son cofondateur Xavier Boidevezi qualifie de « plus grand fléau du 21^e siècle. L'obésité aujourd'hui, c'est un milliard de personnes dans le monde. Un chiffre qui croît au rythme d'un nouvel obèse par seconde ! ». Le duo a démontré que ces récepteurs du goût du gras sont défectueux chez les personnes obèses, les poussant à manger davantage pour atteindre la satiété. La solution d'Ektah ? Une molécule, le NKS-3, injectée via un spray, capable de « réactiver la sensibilité du récepteur ». Après des tests de toxicité probants sur 27 volontaires sains en France, une étude récente, qui doit s'achever en décembre, sur 120 patients en situation d'obésité en Tunisie a, à la fois, confirmé l'innocuité de la molécule et l'efficacité du mécanisme. « Les résultats sont extrêmement encourageants. Seul 20 % des patients n'ont pas répondu positivement au

traitement, leurs récepteurs étant trop endommagés. Ce qui indique que ce mécanisme pourrait permettre de traiter une grande partie de la population obèse », s'enthousiasme le dirigeant. Surtout, contrairement aux traitements actuels (GLP-1) qui entraînent souvent une perte de muscle et des effets secondaires gastro-intestinaux lourds responsable d'un taux d'abandon de plus de 60 %, la molécule d'Ektah permet une baisse significative de la masse grasse tout en maintenant une masse musculaire stable. « Après quatre semaines de traitement, nous avons pu atteindre -4,30 % de masse grasse et +0,36 % de masse musculaire squelettique », précise-t-il.

VERS UN RÉSEAU D'ALUMNI DECA-BFC Parallèlement à ces succès scientifiques, Xavier Boidevezi souhaite « rendre ce que le territoire lui a donné ». Lui, dont la société a été « incubée dès son démarrage » par Deca BFC. Membre du bureau de l'incubateur, il porte un projet ambitieux qui sera officiellement annoncé lors de l'assemblée générale du 16 juin à Polytech Dijon : la

création d'une communauté d'alumni. L'objectif est de permettre aux anciens incubés de partager leur expérience avec les entrants. « L'idée c'est de partager de manière plus informelle, plus rapide et plus efficace, des retours d'expérience, les bons contacts ou les erreurs à éviter », explique-t-il. S'inspirant de l'écosystème de Boston, la « Mecque mondiale pour la biotechnologie » où il s'est rendu récemment, Xavier Boidevezi croit fermement en la force des liens entre acteurs de l'écosystème local. Pour lui, cet engagement n'est pas à sens unique mais repose sur un principe de réciprocité. « C'est du donnant-donnant. Oui, je suis prêt à faire du mentorat, mais si je le fais, c'est aussi parce que j'ai potentiellement encore besoin de l'écosystème et que je peux apprendre de ces start-up qui se créent », confie le dirigeant. En structurant ce réseau, Deca BFC espèrent pérenniser l'accompagnement des jeunes pousses et faire rayonner durablement l'innovation en Bourgogne Franche-Comté.

Frédéric Chevalier

décideurs



Ils bougent.

UN NOUVEAU CONSEIL POUR LA CPAM DE LA CÔTE-D'OR. Ce dernier a été installé le 4 mai en présence de Benoit Rollinger, chef d'antenne de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de Sécurité sociale. Ce nouveau conseil est composé de 45 membres (titulaires et suppléants) représentant notamment les assurés salariés et travailleurs indépendants, les employeurs et les associations et institutions de la santé de Côte-d'Or. Yves Bard (photo ci-contre), représentant l'union des entreprises de proximité (U2P), a été élu président. Philippe Harancourt (CGT-FO) a été élu 1^{er} vice-président et Nathalie Moutarlier (fédération nationale de la Mutualité française (FNMF) a été élue 2^e vice-présidente. Le Conseil a pour mission, notamment, de définir les objectifs d'amélioration du service rendu aux usagers et met en œuvre la politique d'action sanitaire et sociale de la CPAM (plus de 800.000 € d'aides versés en 2025).

UNE AMBITION DE DIRIGEANT DE START-UP ? Lancez-vous avec nous !

DECA-BFC
Incubateur de Talents

BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ
DE CONNEXIONS À LA RECHERCHE
D'UN ÉCOSYSTÈME DÉDIÉ À L'INNOVATION
DES ATELIERS DE L'ENTREPRENEURIAT
DE PRESTATIONS FINANCIÉES

EN SAVOIR PLUS 03 80 40 33 28 contact@deca-bfc.com www.deca-bfc.com

À LA UNE

On a parlé avec Sophie Adenot !

Aérospatial. L'Agence spatiale européenne (ESA) organisait, mercredi 20 mai dans ses locaux parisiens, une conférence de presse en direct avec Sophie Adenot, à bord de l'ISS. Vingt minutes, pas une seconde de plus, pour que l'astronaute d'origine nivernaise confie que « *tout va bien* ». L'occasion d'envoyer quelques messages, notamment aux plus jeunes.



Mercredi 20 mai, 15h45. À deux pas de l'Unesco, dans le 15^e arrondissement, le siège de l'Agence spatiale européenne (ESA) accueille une trentaine de journalistes français (dont le *Journal du Palais*) et européens. Le temps d'une liaison avec le Johnson Space center de la Nasa, puis d'une retransmission à partir de la Station spatiale internationale, Sophie Adenot, la spationaute française (et nivernaise !) de la Mission Epsilon, en vingt minutes top chrono, répond à dix questions, en français et en anglais, sans jamais se départir du large sourire qui fait sa marque de fabrique depuis le début de son aventure à 400 km au-dessus de nos têtes.

« AVEC LE SOURIRE, EN PERMANENCE ! »

Cheveux relâchés et flottant sous apesanteur, polo turquoise sur fond de drapeau bleu de l'Esa au milieu des instruments scientifiques, Sophie répond qu'elle s'est entraînée depuis quatre ans à cette mission Epsilon, quand une journaliste irlandaise lui demande ce qui la marque le plus de son expérience. « *La vie quotidienne à bord se déroule très bien. Il n'y a pas d'urgence tous les jours ! Il y a une grande différence entre les situations extrêmes d'entraînement, comme savoir arracher une dent, et la vie quotidienne à bord* », dit-elle d'abord en anglais. Presque une routine. Sauf qu'il faut « *savoir s'adapter, et avec le sourire, en permanence !* ». Relancée, l'astronaute précise pourtant qu'elle garde un grand souvenir « *de ce événement qui a consisté à parler à l'équipage d'Artemis qui a fait le tour de la lune* », il y a quelques semaines. « *C'était presque irréel, improbable, d'avoir deux équipages qui se parlent dans l'espace : beaucoup d'émotions positives et beaucoup de joie pour nous* » ! Mais le quotidien, c'est aussi de se laver les cheveux « *car ils ne retombent pas, sans l'attraction* », ou de « *savoir réparer les toilettes du bord, en une demi-journée de maintenance* » : moins glamour mais tout aussi exceptionnel, « *faute de gravité* », selon Sophie Adenot.

REJOINDRE « L'AVENTURE SCIENTIFIQUE »

Deuxième Française à aller dans l'espace, après Claudie Haigneré, Sophie réalise aussi plus de 200 expériences scientifiques au cours de son passage dans l'ISS. Une véri-



Les quelques journalistes accrédités ont eu le privilège de discuter avec Sophie Adenot. La Nivernaise, deuxième Française au monde à aller dans l'espace, ne se départit jamais de son sourire en racontant son quotidien depuis la station spatiale internationale (ISS). Crédit : JDP.

table ambassadrice de la science française et européenne, dont la représentation la comble et l'honore au plus haut point : « *C'est aussi une grande responsabilité : je suis arrivée là parce qu'on m'a passé le goût de l'aventure scientifique et je suis ravie de le passer à mon tour. Si des jeunes veulent rejoindre l'aventure scientifique, filles ou garçons, quelle que soit l'origine sociale ou familiale, il y a de la place pour chacun ! Si c'est votre rêve, eh bien allez-y !* ».

POUR UNE « HUMANITÉ UNIE » !

Et au final, « *qu'est-ce que cela change pour vous de voir la Terre de loin* », demande Christine Chappelle, journaliste spécialisée dans les questions de technologie à TF1 : « *Ça fait partie du top 3 des expériences qui ont changé mon regard sur la vie et sur la planète. Il y a un avant et un après. Au-delà de cette grande joie de voir la Terre si belle, ce qui change la perspective, c'est que tout est unifié. Ici, tout est interconnecté, les continents, les océans, la météorologie... Si on veut la protéger, cette planète, il faut que l'humanité soit unie et aille dans la même direction !* ».

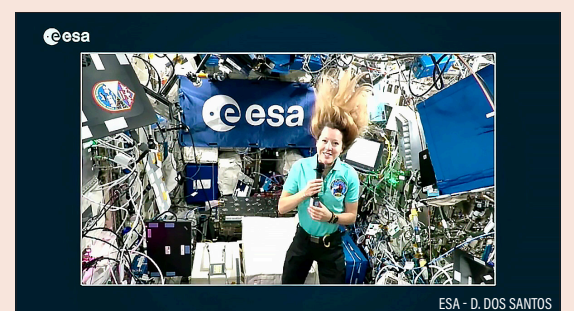
Emmanuel Coulombeix,
envoyé spécial à Paris

Mission Epsilon : 200 expériences dans l'espace

■ Débutée le 13 février 2026 après un décollage depuis la Floride à bord d'un véhicule Dragon de SpaceX, la mission Epsilon marque le retour d'un spationaute français dans l'espace depuis la mission Alpha de Thomas Pesquet en 2021. L'astronaute Sophie Adenot devient la seconde Française à séjourner à bord de la Station spatiale internationale (ISS), 25 ans après Claudie Haigneré. Son équipage (Crew-12) se compose également des Américains Jessica Meir et Jack Hathaway (Nasa), et du Russe Andreï Fediaïev (Roscosmos).

Durant sa mission, Sophie Adenot participera à près de 200 expériences scientifiques et technologiques, dont certaines seront directement pilotées par le Cadmos à Toulouse, explique le CNES, l'agence spatiale française. En voici quelques-unes :

- ◆ **Physiologie et santé : EchoFinder**, un échographe haute définition utilisant la réalité augmentée et l'intelligence artificielle pour réaliser des examens en totale autonomie (sans guidage terrestre). Ce système à deux astronautes prépare les futurs voyages vers la Lune ou Mars et offre des applications sur Terre (sous-marins, déserts médicaux) ; **PhysioTool**, un dispositif de veille technologique synchronisant plusieurs capteurs (tension, fréquence cardiaque, sommeil, etc.) pour améliorer le suivi médical en micropesanteur et lors des futures explorations spatiales ; **EchoBones**, une expérimentation par ultrasons visant à étudier la structure et le flux sanguin des os. Sophie Adenot effectuera ces mesures au sol, avant et après son vol.
- ◆ **Technologie et préparation du futur : MultiISS**, un outil d'analyse multi-spectrale et par fluorescence conçu pour



observer les bio-contaminations des surfaces. L'objectif est de protéger la santé de l'équipage et de prévenir la bio-corrosion des équipements critiques ; **MatISS-4**, un dispositif passif qui recueille et piège les contaminants de l'air pour étudier la réaction de surfaces innovantes face aux micro-organismes pathogènes (dans la continuité de MatISS-1 testé par Thomas Pesquet) ; **EuroSuit**, un prototype de combinaison intra-véhiculaire française conçue pour sécuriser les phases critiques (lancement, atterrissage). Sophie Adenot évaluera la rapidité de son enfilage et de son retrait en cas d'alerte.

◆ **Expérience éducative : ChlorISS**, un projet éducatif qui invite plus de 4.000 établissements scolaires (du primaire au lycée) à faire germer simultanément des graines de Mizuna et d'Arabette des dames sur Terre et dans l'ISS. L'étude compare l'impact de la gravité et de la lumière sur la croissance végétale, tout en stimulant l'intérêt des jeunes pour les filières scientifiques.

Région BFC. Dans un contexte géopolitique dont les impacts sont immédiats sur le tissu économique, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté est le 2^e financeur des particuliers et celui d'une PME sur quatre.

Inflation, transitions, épargne, crédits... : la CEBFC, un « amortisseur » territorial



En cette mi-année 2026, face à l'envolée des coûts et à l'érosion du pouvoir d'achat, le directeur de la Caisse d'Épargne Bourgogne-Franche-Comté (CEBFC) affiche des indicateurs records pour soutenir le territoire et se positionne en « banque de proximité », revendiquant un lien de « confiance » unique avec ses 705.287 clients.

Dans un monde globalisé, le lien entre les tensions géopolitiques mondiales (Ukraine, Iran) et l'économie locale passe par la Banque Centrale Européenne (BCE), dont les boussoles sont l'inflation et la croissance. L'envolée des prix de l'énergie (gaz, pétrole) et la désorganisation des chaînes d'approvisionnement ont logiquement créé un choc inflationniste. Si la BCE maintient pour l'instant ses taux à 2 %, les marchés anticipent deux hausses dès le premier semestre 2026, augmentant le coût du financement des États. « Le conflit est lointain certes, mais les impacts sont immédiats et sont sur notre territoire, avertit Ludivine Martin, membre du Directoire (Pôle finances). Et ces impacts vont être durables. » Pour la région, cette situation se traduit par une baisse de la visibilité, « délétaire pour les investissements ».

MÉNAGES ET ENTREPRISES SOUS HAUTE PRESSION

Le constat est rude. Pour les particuliers, les factures de carburant et de chauffage explosent, impactant le budget alimentaire. Les capacités d'endettement immobilier se réduisent, forçant l'arrêt de projets. Face à cela, le taux d'épargne des Français atteint un niveau record : 18,9 % en 2025, une tendance qui se poursuit en 2026, alors qu'une hausse du taux d'intérêt du Livret A à 1,8 % est prévue au premier août.

Sur le versant des entreprises, la Bourgogne-Franche-Comté se caractérise par un tissu industriel de sous-traitance très énergivore. Les prix des nylon, caoutchouc, plastique ont bondi de 30 % à 50 %, témoignent les clients de la banque régionale, or ces PME peinent à répercuter leurs coûts sur les grands donneurs d'ordre de l'automobile ou de l'aéronautique. Les exemples sont concrets : une entreprise de transport locale subit un « surcoût mensuel de 40.000 € » pour sa flotte de 40 camions. La viticulture souffre aussi de la hausse du carburant et des engrais. Et le bilan est lourd : la région enregistre une hausse de 20 % des faillites au premier trimestre 2026, contre 6 % au niveau national, ce qui fait de la BFC le triste champion national des défaillances. La structure interne au

groupe BPCE « La Banque de l'Orme » accompagne les entreprises en sauvegarde ou redressement. Avec 800 procédures en cours et une centaine d'ouvertures de comptes par an, elle maintient l'activité en lien avec les mandataires et revendique une solution de préservation de 40%. « Préserver une entreprise, c'est préserver aussi l'emploi et c'est préserver aussi l'écosystème local », rappelle le président du directoire, Jérôme Ballet.

UN MODÈLE DE PROXIMITÉ RÉAFFIRMÉ

Dans ce cadre, la CEBFC revendique son rôle de financeur, auprès des particuliers d'abord, avec 16 % de part de marché (15,99 % précisément) sur le crédit immobilier en 2025, faisant du groupe le deuxième prêteur de la région, avec 1,1 Md€ de crédits immobiliers financés. Contre la tendance d'autres banques nationales qui ferment des agences, la CEBFC maintient ses 167 agences et ses 1.000 collaborateurs dans 92 bassins de vie. Elle défend un modèle « phigital », alliant l'humain en milieu rural et le digital de pointe pour contrer les néobanques (Revolut, BoursoBank). Les optimisations restent urbaines, comme à Mâcon, où deux agences proches ont été fusionnées en un pôle de huit experts. Les financements pour la rénovation énergétique pure (isolation, chauffage) ont été multipliés par trois en 2025. Une offre spécifique a été lancée pour les copropriétés et petits bailleurs. Côté mobilité, face au bond de 20 % des ventes d'électrique au premier tri-

« La banque veut être un amortisseur de ces chocs exogènes, et aussi un accélérateur de solutions »

- Ludivine Martin, membre du directoire, pôle finances

mestre, la banque propose un prêt véhicule propre dédié. Enfin, elle rémunère l'épargne locale via un emprunt à 10 ans à plus de 4,4 %.

SOUTENIR L'ÉCONOMIE ET LES TRANSITIONS

Avec 70 experts au service des professionnels, la CEBFC affiche un taux de pénétration de 25 % des PME régionales (1.630 clients entreprises, soit +11 % vs 2024) et 76 M€ engagés à fin mars 2026, 5 Mds € d'encours de crédit et 716 M€ de financement de l'économie locale. À noter que les prêts du secteur de la transition énergétique représentent 55,4 M€. Le groupe détient « 30 à 35 lignes d'investissement en fonds propres dans des PME régionales et gère le risque de change via ses salles de marchés », révèle Frédérique Balédent, membre du directoire (Pôle banque de développement régional). La



Les membres du directoire, de gauche à droite : Yann Le Guilloux (Banque de détail), Frédérique Balédent (Banque de développement régional), Jérôme Ballet (président), Ludivine Martin (finances) et Fabien Chauve (ressources). Crédit : JDP.

CEBFC a par exemple accompagné le déploiement à l'international de l'entreprise de jouets en bois Juratoys (Orgelet), s'implique comme associé investisseur (Dauphine Dijon) ou accompagne les levées de fonds (entreprise d'upcycling Losanje à Nevers).

Du côté des collectivités locales, la CEBFC a distribué 200 M€ au global l'an dernier (dépassant l'enveloppe annoncée de 50 M€), notamment pour la rénovation énergétique des bâtiments publics des communes de moins de 10.000 habitants. « Chaque euro collecté via l'épargne sert à financer des projets du territoire. Le bilan de notre caisse d'épargne est un livret circuit court solidaire », relève Jérôme Ballet, président du Directoire.

Enfin, la banque régionale vient d'être labellisée par l'Afnor et a obtenu la certification Engagé RSE 2* (Iso 26000) qui souligne son implication dans la réduction de l'empreinte carbone symbolisée par son siège basse consommation, l'inclusion (taux d'emploi de personnes en situation de handicap de 8,8 %) et l'égalité (54,6 % de femmes cadres). « La promotion interne est valorisée », souligne Fabien Chauve (membre du directoire, pôle Ressources) : 8 % de la masse salariale a ainsi bénéficié d'une formation représentant 11.500 heures et 174 évolutions de carrière ont été constatées en 2025.

Emmanuelle de Jesus

Franche-Comté

LA DISTILLERIE PIERRE GUY ET RIEME BOISSON CHAMPIONS DU RÉEMPLOI. Pour la troisième année consécutive, Citeo dévoile les lauréats de son appel à projets « EncoRE plus de réemploi ». Avec 181 initiatives sélectionnées et plus de 35 M€ engagés cette année, l'organisme franchit une étape décisive pour structurer une filière industrielle durable, cohérente et mutualisée sur tout le territoire. En région BFC, deux projets ont été distingués, déposés par la distillerie Pierre Guy (Pontalier) et Rieme Boisson SAS (Morteau), tous deux engagés dans la filière de réemploi de leurs bouteilles en verre via une machine de déconsignation installée dans le centre commercial E.Leclerc à Houtaud par laquelle chaque déposant reçoit un bon d'achat de 20 centimes d'euro par bouteille utilisable en magasin. En trois ans, 550 projets ont bénéficié d'une enveloppe globale de 120 M€ révèle Citéo. Un soutien financier et méthodologique majeur, qui a déjà permis la mise en circulation de 40 millions d'emballages réemployables. Cette troisième édition témoigne d'une mobilisation générale de la chaîne de valeur. Si le secteur des boissons reste majoritaire (43 % des projets), le mouvement gagne le non-alimentaire (22 %), l'alimentaire, la restauration et l'e-commerce. Sans surprise, le verre domine largement la typologie des contenants (77 %), porté par le format bouteille (49 %). L'enjeu actuel dépasse le simple financement. Pour Valentin Fournel, directeur innovation chez Citeo, l'objectif est de « créer les conditions pour que le réemploi fonctionne concrètement à grande échelle ». Cela passe par la standardisation des emballages, la mutualisation des centres de lavage et la massification des volumes pour rendre le modèle économiquement compétitif, tout en incitant les consommateurs à adopter le réflexe du « geste de retour ».

en bref

Yonne. Face à la volatilité des engrais, à la dépendance au gaz naturel et aux tensions géopolitiques, les solutions fondées sur la biologie des sols gagnent du terrain. En France, des entreprises développent biostimulants et amendements organiques pour réduire les intrants de synthèse. Une journée technique de Sobac à Véron en a illustré les enjeux.

Et si l'avenir de l'agriculture venait... du sol ?



Les marchés des engrais figurent parmi les plus volatils des matières premières agricoles au monde. Après le pic de 2022 lié à la guerre en Ukraine, l'instabilité s'est poursuivie : l'indice mondial des prix, autour de 120 fin 2024, est remonté à environ 129 début 2025 à plus de 200 en 2026 dans le contexte de la guerre en Iran et du blocage du détroit d'Ormuz, selon la Banque mondiale. Dans le même temps, les prix de l'urée ont varié de +45 % à +90 %, ceux du diammonium phosphate ont dépassé +85 % sur un an, et l'ammoniac a parfois été multiplié jusqu'à six en moins de deux ans : « Depuis la guerre en Ukraine, les perturbations du commerce maritime et les tensions géopolitiques ont accentué ces déséquilibres. L'engrais azoté a pratiquement doublé en l'espace d'un an. On est passé de 400 € à plus de 800 € la tonne. Quand vous avez une exploitation qui consomme beaucoup d'azote, cela change totalement l'équation économique », explique Pierre Agogue, responsable régional de Sobac (solutions de fertilisation naturelle des sols), qui ajoute : « Il n'y a pas de détroit d'Ormuz dans l'équation quand les agriculteurs travaillent avec nous. Nous ne dépendons pas des énergies fossiles, et c'est ce qui nous permet d'avoir une très grande stabilité de prix. » Dans ce contexte, les solutions

déployées par Sobac prennent tout leur sens.

JOURNÉE TECHNIQUE

Le 21 mai dernier, à Véron, près de 200 agriculteurs, techniciens et élus ont donc participé à une journée consacrée à ces approches. L'objectif était de montrer, sur le terrain, comment la restauration de la vie biologique des sols peut contribuer à améliorer la fertilité et à réduire les achats d'intrants : « On voulait surtout présenter des résultats technico-économiques et montrer que ces solutions ne relèvent pas d'un discours théorique. Les agriculteurs ont besoin de chiffres, de références et de retours concrets, souligne Pierre Agogue. Quand un exploitant qui achetait 100 tonnes d'engrais n'en achète plus que 30 ou 35, l'impact sur ses charges est immédiat. » L'entreprise fait partie des entreprises françaises qui développent des amendements organiques à partir de composts végétaux issus d'écosystèmes forestiers : « On ne fait rien en laboratoire. Nous développons des composts extérieurs qui mûrissent entre trois et cinq ans. C'est un peu comme un bon vin : on le laisse évoluer lentement pour obtenir un produit stable et très riche sur le plan microbiologique. » Selon l'INRAE, le réseau du CIRM (Centre international de ressources microbiennes) conserve aujourd'hui une des plus importantes collections de micro-organismes en Europe d'environ 28.000 souches

microbiennes, regroupant bactéries, levures et champignons utilisés à des fins de recherche et d'applications industrielles, notamment en agroalimentaire : « C'est un cocktail pratiquement impossible à reconstituer artificiellement. Ces micro-organismes travaillent sur l'humus, la structure du sol, la disponibilité des éléments nutritifs et, plus largement, sur la capacité du sol à produire », précise Pierre Agogue.

VERS UNE NOUVELLE AGRICULTURE ?

Sobac n'est pas seule sur ce créneau. En France, Myco-phyto développe des solutions à base de champignons mycorrhiziens ; Olmix commercialise des biostimulants à base d'algues ; Gaïago, Agronutrition et Bioline by InVivo investissent également ce marché en forte croissance. Selon les essais présentés, les gains moyens observés atteindraient environ 120 € par hectare en grandes cultures, grâce à la combinaison d'une réduction des charges et d'une amélioration des performances agronomiques : « Aujourd'hui, les agriculteurs veulent un produit rentable. L'environnement est important, mais si la solution n'améliore pas la marge, elle ne sera pas adoptée. On peut être durable, mais si on n'est pas rentable, il n'y aura plus de paysans en France », conclut Pierre Agogue. Cette recherche d'un équilibre entre rentabilité, autonomie et préservation des sols s'inscrit



Le 21 mai dernier, à Véron, près de 200 agriculteurs, techniciens et élus ont participé à une journée dont l'objectif était de montrer, sur le terrain, comment la restauration de la vie biologique des sols peut contribuer à améliorer la fertilité et à réduire les achats d'intrants. Crédit : Sobac.

dans une tendance internationale de fond, à mesure que l'agriculture cherche à produire davantage avec moins d'intrants et à renforcer sa résilience face aux chocs climatiques et géopolitiques.

Selon l'Agence Bio et Eurostat, 30 à 50% des agriculteurs français utiliseraient en partie ces techniques. Mais il s'agit encore d'une transition partielle plutôt que d'un changement complet du modèle agricole et il sub-

siste de fortes inégalités entre les pays, dues notamment aux politiques agricoles, régulièrement dénoncées par les agriculteurs français.

Antoine Gavory

Yonne

LE CIFA REVENDIQUE UNE « ANNÉE EXCEPTIONNELLE » POUR SES ALTERNANTS. À Auxerre, le Centre interprofessionnel de formation des apprentis (Cifa) a franchi une étape importante cette année avec « un nombre record de jeunes qualifiés en finales nationales du concours Un des Meilleurs Apprentis de France » (MAF). Pour cette institution qui a célébré son 50^e anniversaire, l'an dernier, et dont la gouvernance a connu quelques tumultes ces derniers mois, « cette dynamique récompense le travail, l'engagement et le talent de nos apprentis, mais également l'investissement quotidien de nos équipes pédagogiques et des entreprises qui les accompagnent vers l'excellence ». Parmi les jeunes qualifiés cette année : Manon Rollet (MAF Employé de vente en Bac Pro Vente), Kilian Naudin (MAF Boulangerie en CS Tourier), Eliott Fauvner Collin (MAF Boulangerie en CAP Boulanger), Zoé Gomes Dauvissat (MAF Arts de la table et du service en Bac Pro Service), Manon Vanacker (MAF Coiffure mixte en CAP Coiffure), Nolan Formiga (MAF Cuisine froide en Bac Pro Cuisine) ou encore Lorenzo Laucci (Concours de négociation « Les Négociales » en BTS NDRC).

UNE NOUVELLE ÉDITION DE « STADE VERS L'EMPLOI » autour de l'athlétisme se tiendra à Auxerre le jeudi 4 juin prochain de 9h à 16h. L'événement débute par des activités sportives réunissant recruteurs et demandeurs d'emploi, dans un cadre favorisant les échanges sans distinction de statut : les participants ne sauront pas « qui est qui ». Après la levée de l'anonymat en début d'après-midi, l'événement se poursuivra par un job dating plus classique. Bien que ce ne soit pas une première édition, l'événement prend cette année une nouvelle ampleur avec une vingtaine d'entreprises de secteurs variés pressenties ; environ 120 demandeurs d'emploi sont déjà inscrits (jeunes, bénéficiaires du RSA, personnes en situation de handicap, etc.), en lien avec le Réseau pour l'emploi.

en bref



Particuliers ou entreprises, on vous déroule le

TAPIS ROUGE

AU ZÉNITH DE DIJON

PARKING VIP	PASS VIP	ACCUEIL PERSONNALISÉ
COCKTAIL DINATOIRE	ACCOMPAGNEMENT EN SALLE	

de 30 à 59 places **165€^{HT}** | **198€^{TTC}** par personne et par spectacle

CONTACTEZ-NOUS ET DÉCOUVREZ TOUTES NOS OFFRES





contact@zenith-dijon.fr - 03 80 72 98 23
 Rue de Colchide - 21000 - Dijon Tram T2 arrêt Zenith

ZENITH-DIJON.FR



COLLECTIVITÉS

L'accessibilité des bâtiments publics reste un défi

Yonne. Alors qu'APF France handicap poursuit l'État pour dénoncer l'inaction de certaines préfectures sur l'accessibilité des établissements, la commune de Monéteau a engagé depuis plusieurs années un vaste chantier pour adapter ses bâtiments aux personnes en situation de handicap. Une exemplarité saluée par un déplacement mercredi 20 mai, d'Isabelle Saurat, déléguée interministérielle à l'accessibilité.



La question de l'accessibilité revient au cœur du débat public. En Centre-Val de Loire, APF France handicap a récemment engagé des poursuites contre l'État, dénonçant « l'inaction » et « le silence » de plusieurs préfectures face aux retards pris dans la mise en conformité des établissements recevant du public (ERP). La France compte quelque deux millions d'ERP dont près de la moitié (900.000) sont en dehors de tout dispositif de mise en accessibilité. Une problématique qui concerne encore de nombreuses collectivités, vingt ans après la loi handicap de 2005. À Monéteau, la municipalité travaille depuis plusieurs années sur un vaste programme de mise aux normes de ses bâtiments publics. Dans cette commune, 22 ERP sont concernés par ces aménagements. Entre 2015 et 2020, près de 489.000 € ont été investis dans ces travaux. La mairie, le Château Colbert ou encore l'école Colbert ont déjà bénéficié d'adaptations. Au centre de loisirs de Monéteau, un ascenseur a notamment été créé afin de faciliter l'accès aux différents espaces.

Mercredi 20 mai, la commune a accueilli Isabelle Saurat, déléguée interministérielle à l'accessibilité, venue échanger avec les acteurs

locaux et découvrir plusieurs réalisations menées sur le territoire. Lors de cette visite, elle a salué les efforts engagés dans des bâtiments anciens. « On arrive à rendre les choses accessibles avec en plus souvent un geste architectural, a-t-elle déclaré. L'accessibilité, ça n'est pas que du réglementaire, c'est aussi du beau. »

ENTRE CONTRAINTES FINANCIÈRES ET VOLONTÉ POLITIQUE

La principale difficulté reste souvent technique. Adapter des bâtiments historiques nécessite parfois des solutions complexes et coûteuses. « Parfois, on n'a pas besoin de gros aménagements pour rendre les choses accessibles », nuance toutefois Arminde Guiblain, maire de Monéteau, qui défend une approche progressive et pragmatique. Depuis six ans, la commune avance étape par étape. La commune bénéficie néanmoins de plusieurs leviers pour mener ces projets. Des aides financières, notamment de la CAF, ont permis d'accompagner certains investissements. Les évolutions réglementaires autorisent également certaines dérogations lorsque les contraintes techniques sont trop importantes dans les bâtiments anciens. Pour Isabelle Saurat, l'enjeu consiste aussi à penser l'accessibilité dès la conception



Au centre, Isabelle Saurat, déléguée interministérielle en charge de l'accessibilité, avec, à sa gauche, Jean Baptiste Lepetz, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Yonne et à sa droite, Arminde Guiblain, maire de Monéteau. Crédit : JDP.

des projets. « Quand c'est pensé avant, ça coûte moins cher que si on doit corriger après », a-t-elle estimé lors de son déplacement à

Monéteau. Elle insiste également sur la nécessité d'associer les personnes en situation de handicap aux réflexions d'aménage-

ment afin d'adapter les projets aux usages réels.

Enzo Beaudet

COMMUNIQUEZ EN B to B
auprès d'un lectorat ciblé de professionnels
Publireportage | Encartage | Numérique
Visibilité parfaite | Tarifs attractifs

Contactez Fabrice Guilbert au 03 80 68 23 68
ou 06 17 64 10 57 - regiepublicitaire.jdp@legalnet.org



Yonne. La commune de Saint-Julien-du-Sault poursuit ses investissements avec un gymnase de 2.300 m² pensé pour les associations, les scolaires et dans le respect de l'environnement.

Près de 5 M€ investis pour le sport

Saint-Julien-du-Sault bénéficie d'une situation financière solide, avec une importante capacité d'autofinancement et un faible endettement, bien inférieur à celui des communes de même strate. Une stabilité héritée de la gestion menée pendant 37 ans par Guy Bourras. Sous son mandat, développement local et rigueur budgétaire ont permis à la commune de constituer près de 6 M€ de réserves, aujourd'hui mobilisés pour financer de nouveaux projets. Depuis fin 2025, la municipalité a notamment engagé la création d'un centre de loisirs. La réhabilitation de la Maladrerie et la mise aux normes PMR des bâtiments publics figurent également parmi les priorités. Récemment élu, Xavier Marquis entend poursuivre cette dynamique.

UN GYMNASSE FLAMBANT NEUF

Les quelque 2.030 habitants de Saint-Julien-du-Sault pourront prochainement profiter d'un tout nouveau gymnase. Jusqu'ici installé dans une ancienne usine reconvertie, à proximité de la salle polyvalente et du centre de loisirs, l'équipement sportif va désormais prendre une toute autre dimension.

Depuis plusieurs mois, une infrastructure moderne de 2.300 m² sort de terre sur le site du Champ Tortu, à proximité de la zone artisanale. La première pierre a été posée le 14 octobre par l'ancien maire. Le futur complexe comprendra notamment

une grande salle multisports avec tribunes qui pourront accueillir près de 270 spectateurs, un dojo ainsi que des espaces de stockage pour le matériel. Les écoles et associations locales ne seront pas les seules à profiter de cet équipement, qui accueillera sans doute les communes voisines.

UN INVESTISSEMENT DE PRÈS DE 5M€ HT

Ce nouveau gymnase coûtera à terme 4,7 M€ HT, bénéficiant d'aides publiques de 2,5 M€ : 1 M€ de l'État par la DETR, 1 M€ de l'U.E. au titre du FEDER, 300.000 € de la région Bourgogne Franche-Comté et 400.000 € du département dans le cadre du Pacte Territoires). Fervent soutien du projet, le conseil départemental avait engagé au début des années 2000 un programme de construction de gymnases dans les cantons sans collège. Après de très longues négociations, la ville avait pu faire l'acquisition d'un terrain de 3 hectares appartenant à un particulier, pour un montant de plus de 100.000 € : « On a payé l'emplacement parce que normalement ça coûte 3.000 € l'hectare » souligne le maire qui était alors adjoint délégué aux travaux.

L'ÉCOLOGIE AU CŒUR DU PROJET

Pensé comme un équipement durable, le futur gymnase misera largement sur les énergies renouvelables. L'Ademe a d'ailleurs accordé une aide de 50.000 € pour financer l'étude géothermique et devrait également soutenir l'opération. Le bâtiment sera équipé de 800 m² de pan-



Ci-dessus : Gymnase de Saint-Julien-du-Sault, vue de l'extérieur, représentation 3D. Crédit : DR
Ci-dessous : Chantier de construction du gymnase de Saint-Julien-du-Sault. Crédit : JDP.

neaux photovoltaïques installés sur sa toiture. L'électricité produite sera redistribuée en autoconsommation collective vers plusieurs bâtiments publics de la commune, particulièrement la station d'épuration, plus grosse consommation de la ville.

Le chauffage reposera sur une pompe à chaleur alimentée par des sondes géothermiques verticales de 150 mètres, utilisant la chaleur naturelle du sol pour chauffer ou rafraîchir les locaux. Éclairage LED, matériaux biosourcés comme la laine de bois complètent ce projet à vocation environnementale.

Floriane Boivin



Yonne. À l'occasion de la deuxième édition de Cap vers l'inclusion qui s'est tenu, jeudi 21 mai, à la Maison de l'entreprise, à Auxerre, le directeur du Comité d'insertion des travailleurs handicapés de l'Yonne (Cithy) a rappelé quels étaient les enjeux liés à l'insertion des personnes en situation de handicap.

« Le handicap nous concerne tous ! »

Le Journal du palais. Vous êtes à l'initiative de la deuxième édition de Cap vers l'inclusion. Quelle portée souhaitez-vous donner à cet événement sur le territoire ?

◆ **David Sautereau.** Dès que nous avons fait le bilan de la première édition, nous avons imaginé la continuité. La suite c'était probablement un événement de plus grande ampleur, avec des partenaires et une personnalité qui impacte avec un discours fort et engagé sur le handicap. Rapidement, Virginie Delalande, première avocate sourde de France, conférencière internationale, est revenue dans nos conversations. Nous l'avons fait venir pour les 30 ans de l'association Cithy en 2022. Virginie est de ces conférenciers qui ne laissent pas indifférent, par ses mots et l'engagement qu'elle met dans sa démarche. Nous avons



David Sautereau, directeur du Cithy. Crédit : JDP.

donc souhaité donner une dimension forte à cette nouvelle édition, ouverte à la fois aux demandeurs d'emplois et aux employeurs, aux partenaires et décideurs du territoire.

◆ Quels sont les chiffres de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'Yonne et en Bourgogne Franche-Comté ?

◆ En France, en 2025, seulement 35 % des entreprises concernées atteignent leur obligation d'emploi de 6%. Le chiffre évolue, mais encore trop lentement. Le handicap pour les demandeurs d'emplois, c'est plus de 500.000 personnes, 2.800

pour l'Yonne environ soit 10 à 11 % des inscrits France Travail. Parmi ces personnes plus de la moitié d'entre elles ont plus de 50 ans. Environ 1.000 personnes sont accompagnées en continu par les équipes de Cap Emploi au sein des agences France Travail, lieu unique d'accompagnement. Elles accompagnent les personnes le plus en besoin de compensation (aménagement de poste) et de rétablissement (acceptation de la situation, deuil et activation d'un nouveau projet). Cap Emploi c'est aussi, chaque année 100 à 120 personnes accompagnées, et autant d'employeurs, à conserver leur emploi via une adaptation, un aménagement de poste. L'association Cithy, qui pilote le Cap Emploi pour le département de l'Yonne, porte également d'autres projets autour de la mobilité, de l'apprentissage et des événements comme Cap vers l'inclusion que l'on souhaite inscrire dans la durée. Ce ne sont

pas les besoins qui manquent...

◆ Quelles sont les marges de manœuvre des entreprises pour l'insertion ?

◆ Ouvrir ses chakras ! Les personnes en situation de handicap c'est vous, c'est moi, c'est nous. Chacun de nous peut, à un moment ou à un autre se retrouver en situation de handicap. Effectuer ce travail collectif, c'est permettre à chacun de trouver sa place dans la société. Mais c'est aussi permettre à chacun de réfléchir à sa propre condition, à ses propres limitations, ses représentations, ses peurs et pouvoir alors cheminer. Parfois, c'est un détail, une rencontre, un collègue, une situation qui amène à changer son regard. Puis à porter soi-même le message : le handicap nous concerne tous.

Propos recueillis par Stéphane Bourdier

Côte-d'Or

URGO FRANCHIT LE MILLIARD D'EUROS DE CA. Le groupe Urgo annonce atteindre, à la fin avril, le milliard d'euros de chiffre d'affaires mondial. Cette entreprise 100% familiale, née en Bourgogne en 1880, a multiplié ses ventes par près de sept au cours des 25 dernières années en s'appuyant sur l'innovation, notamment dans le traitement des plaies et la compression médicale. Le groupe a également accéléré son expansion internationale grâce à une forte dynamique, particulièrement aux États-Unis, et à trois acquisitions récentes en Belgique, en Pologne et en Espagne. Malgré cette projection mondiale, Urgo réaffirme son ancrage local en fabriquant près de 80 % de ses produits dans l'hexagone. Pour soutenir cette stratégie, l'entreprise lance un nouveau plan d'investissement de 150 M€ en France sur la période 2026-2027. Ces fonds seront dédiés à la recherche et développement - notamment sur la peau artificielle (programme Genesis) - à l'innovation industrielle et à la modernisation de ses usines. Ce plan permettra en outre de créer des emplois qualifiés et durables dans des secteurs de la recherche, de l'ingénierie, de la production et de la logistique. « Franchir le seuil du milliard d'euros de chiffre d'affaires constitue une étape majeure, se félicite Tristan Le Lous, président du groupe. Pour nous, c'est avant tout une fierté collective et une preuve du fort engagement de nos équipes pour notre mission de santé. Urgo continue à se développer en s'appuyant sur ce qui fait sa force : l'innovation et son outil industriel solide. »

en bref

Opinions

Inclusion sans moyens : les personnels craquent

FSU-SNUipp de la Côte-d'Or

Selon le dossier de presse 2025 de la FSU-SNUipp, 60 % des personnels des écoles déclarent une dégradation de leurs conditions de travail directement liée à une politique d'inclusion menée sans les moyens nécessaires.

Sur le terrain, les enseignant-es et les AESH font face, chaque jour, à des situations de plus en plus complexes, souvent sans accompagnement adapté, sans formation suffisante et avec des effectifs toujours trop chargés.

L'École inclusive ne peut pas reposer uniquement sur l'engagement et l'épuisement des personnels.

Aujourd'hui, les conséquences sont alarmantes :

- manque cruel de places dans les établissements spécialisés ;
- absence de réponses adaptées pour certains élèves ;

- montée des violences et des risques psycho-sociaux.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes (1er septembre 2025 au 19 mai 2026) :

- 207 signalements de risques physiques contre 154 l'an dernier à la même période ;

- 267 signalements de risques psycho-sociaux contre 235 l'an dernier.

À l'école élémentaire en Saint-Jacques à Chenôve, en Réseau d'Éducation Prioritaire renforcé, les enseignantes ont décidé d'organiser une journée de grève le 26 mai pour dénoncer l'inaction de l'administration. Elles exigent des mesures immédiates de protection face à des violences physiques répétées malgré le soutien de leur Inspectrice de circonscription.

Les collègues rappellent une réalité devenue insupportable : insultes,

coups, agressions, tensions permanentes... Les personnels ne peuvent plus être laissés seuls face à ces situations.

Le FSU-SNUipp21 revendique une protection effective des personnels et des réponses rapides de l'administration lorsqu'un danger est signalé.

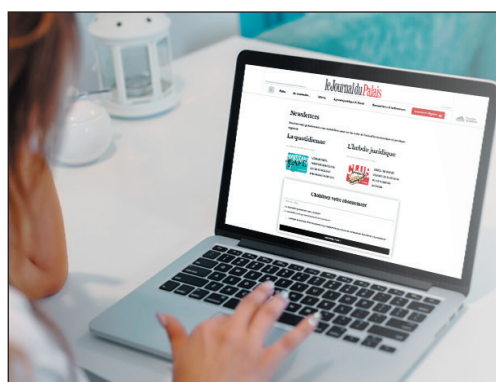
L'inclusion est un droit pour les élèves depuis 2005. Elle ne doit pas devenir un danger pour les personnels et pour les élèves, ni un prétexte à l'abandon des services publics.

Les personnels veulent pouvoir exercer leur métier dignement, dans des conditions sécurisées et respectueuses de leur santé physique et mentale afin de garantir à tous les élèves un enseignement de qualité.

L'inclusion oui ! Mais pas comme ça...

Le regard de Faro

URGENCE AGRICOLE : VERS LA CRÉATION DE MÉGA-POULAILLERS ?



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

Messagère de l'espace

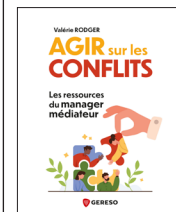


Je connais de ces gens qui sont fascinés par l'espace, Cap Canaveral et Ariane, les autres galaxies et tout ça. Il y a des inoffensifs et des rêveurs et puis des cinglés qui rêvent d'aller pourrir d'autres planètes après

avoir fait leurs armes sur la Terre. Pour moi, la conquête spatiale a les traits d'une fusée à damier rouge et blanc et de scaphandres orange vaguement inspirés du bonhomme Michelin, vous voyez un peu l'état de mes connaissances et surtout mon intérêt pour le sujet. Et voilà que, mardi 19 mai, je reçois un coup de fil de notre réseau de journalistes et cette question : « Euh, ça t'intéresse une interview de Sophie Adenot ? » Alors certes, mon savoir scientifique en apesanteur se limite à la lecture, assidue, d'*Objectif Lune* et *On a marché sur la Lune*, les deux chefs-d'œuvre d'Hergé, mais Sophie Adenot, deuxième Française, 25 ans après Claudie Haigneré (une Creusotine !) à s'envoler pour une mission spatiale, je vois tout à fait. J'avais même noté que sa naissance à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre) il y a 43 ans en faisant la deuxième fierté régionale de dimension planétaire, croyez-moi, ça ne court pas les pas de tir, plutôt trustés par les Russes et les Américains. Donc, ça m'a intéressée, ouais. Et pas qu'un peu. C'est d'ailleurs avec une fierté qui ne fait même pas semblant d'être entachée de modestie que le Journal du Palais s'enorgueillit d'avoir eu, parmi les quelques journalistes accrédités au sein de l'Agence spatiale européenne, un envoyé spécial (pas spatial) qui a pu converser avec « notre » messagère de l'espace. Elle avait un truc à dire aux Terriens : vue de là-haut, notre globe (oui, oui, la Terre est un globe !) mériterait un peu plus de concorde (pas les avions, meuh non, mais bien « la paix qui résulte de la bonne entente entre les peuples ») que du bellicisme dont les racines du mal viendront un jour fracturer et faire disparaître à jamais la seule planète que nous ayons, pour quelques décennies encore, à notre disposition. Dommage qu'on ne puisse pas mettre les va-t-en-guerre sur orbite : pendant qu'ils tourneraient à l'infini, avec les cons d'Audiard, on pourrait se remettre, inoffensifs, à rêver...

Le coin bouquins

AGIR SUR LES CONFLITS - LES RESSOURCES DU MANAGER MÉDIATEUR.



Quand le conflit devient un enjeu managérial majeur... Absentéisme, tensions relationnelles, démotivation, perte de coopération... Les conflits interpersonnels fragilisent durablement les équipes et impactent

directement la performance collective. Pourtant, le manager se retrouve souvent démuné face à ces situations complexes, pris entre les attentes de sa hiérarchie, les émotions des collaborateurs et la nécessité de préserver un cadre de travail serein. Avec *Agir sur les conflits - Les ressources du manager médiateur*, l'autrice propose une approche concrète et opérationnelle pour aider les managers à intervenir avec discernement et efficacité. L'ouvrage invite à dépasser la simple gestion des tensions pour adopter une véritable posture de médiation au service du dialogue et de la coopération.

♦ Éditions Gereso, 131 pages, 20 €.

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Adjudications

Maître Marie RAIMBAULT
6 rue Hernoux - 21000 DIJON
Tél. 03.80.30.85.85

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

MERCREDI 1^{er} JUILLET 2026 A 10H30

A l'audience du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de DIJON, Cité judiciaire, 13 boulevard Clémenceau (salle A)

Sur la commune de Dijon, 21000

Dans un ensemble immobilier situé 15, 17 et 26 avenue du Lac, 1 à 15 avenue des Champs Perdrix et 2 à 10 place de la Fontaine d'Ouche.

Cadastré section EM7 et EM 19, pour une contenance, totale de 99 a et 88 ca.

LOT 334 : Au 8^{ème} étage sud-ouest, un appartement portant le numéro 175, comprenant : Quatre pièces principales, entrée, dégagement, 3 chambres, salle d'eau, WC, surface de rangement, pièce de vie avec cuisine, d'une surface de 75 m² environ.

LOT 382 : Au 2^e sous-sol, une cave.

LOT 803 : Au 1^{er} sous-sol, un parking.

L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation des lieux

**MISE A PRIX :
20.000 € (vingt mille Euros)**

VISITE : MARDI 16 JUIN 2026 A 10H00.

LES ENCHERES NE PEUVENT ETRE PORTEES QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE DIJON.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du tribunal judiciaire de DIJON uniquement le matin sur rendez-vous, au cabinet de Me Marie RAIMBAULT sur rendez-vous également ou sur le site internet <https://avoventes.fr>
L2602559



SCP D'AVOCATS MAUSSION
50 rue de Talant - 21000 DIJON

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

MERCREDI 1^{er} JUILLET 2026 A 10 H 30

A l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Dijon, Cité Judiciaire, 13 boulevard Clemenceau à Dijon.

DIJON (21000), 1 rue Courtépée

Cadastré section HK n° 227 pour 17 a 70 ca

Lots 168 et 169

Un appartement au rez-de-chaussée comprenant une pièce principale avec cuisine ouverte, une chambre et une salle d'eau avec WC. Une cave

L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation des lieux.

MISE A PRIX : 42.000 €

LES ENCHERES NE PEUVENT ETRE PORTEES QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE DIJON

VISITE : MARDI 16 JUIN 2026 A 14 H 00

A la requête du Syndicat des copropriétaires représentant la copropriété LE BAUDELAIRE, 1-3-5 rue Courtépée à 21000 Dijon (Côte d'Or), immatriculé au registre national des copropriétés sous le n°AA6-992-804, représenté par son syndic en exercice la société LAMY, Société par actions simplifiée, au capital de 219 388 000.00 €, dont le siège social est 32 rue Joannès Carret 69009 LYON, inscrite au RCS de Lyon sous les références B 487 530 099, ayant un établissement secondaire à Dijon, 13, rue du Château, agissant par son représentant légal en exercice domicilié audit siège, créancier poursuivant, ayant la SCP MAUSSION pour avocat, 50 rue de Talant à Dijon.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Dijon uniquement le matin sur rendez-vous, ou au cabinet de la SCP MAUSSION, 50 rue de Talant à Dijon.
L2602797

Offre de reprise



SELARL AJRS

Etude de Maître Marlène LOISEAU
13 rue Montigny 21000 DIJON - Tél. : 03.80.74.01.76 - mail : dijon@aj-rs.com

APPEL D'OFFRES EN VUE D'UNE CESSION D'ENTREPRISE EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Fonds de commerce d'entreprise de travaux de plâtrerie - [Cote d'or] (21)

Date R.J. : 30/09/2025

Activité : Plâtrerie, peinture, papiers peints, vitrerie, revêtements de sol, faïences, petite menuiserie, pose de plaques de plâtre (Doublages Cloisons, Cloisons modulaires - Faux-Plafonds démontables)

Bail : Bâtiments à usage professionnel comprenant une partie d'atelier d'environ 200 m², 20 m² de bureau + 3 places de parking pour un loyer annuel de 18 Keuros HT HC.

Effectif : 13 salariés

Principales données chiffrées :

Au 30/06/2024 :

Chiffre d'affaires : 3 125 741 euros ;

Résultat net : -82 665 euros ;

Au 30/06/2023 :

Chiffre d'affaires : 2 076 115 euros ;

Résultat net : 130 773 euros ;

Au 30/06/2022 :

Chiffre d'affaires : 2 539 389 euros ;

Résultat net : 214 356 euros ;

Date limite de dépôt des offres : 10/06/2026 à 12H00, à l'adresse de l'administrateur judiciaire.

En cas de projet de plan de cession, les candidats acquéreurs se conformeront strictement aux dispositions des articles L 642-2 et suivants et R 642-1 et suivants du Code de Commerce.

Accès à la dataroom sur demande écrite et présentation, après engagement de confidentialité.

Contact : SELARL AJRS, Maître Marlène LOISEAU, 13 rue Montigny - 21000 DIJON - Mail : marlene.loiseau@aj-rs.com / dijon@aj-rs.com ; tél : 03.80.74.01.76

Réf à rappeler : 7985

L2602875

Annances légales

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional

LE JOURNAL DU PALAIS

S.A.S. au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon

Société du groupe Legalnet

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON

Tél. : 03.80.68.25.55 - Site internet : www.journal-du-palais.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi

de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication :

S.A.S. Compagnie Immobilière de Gestion de Participations,

représentée par Michel GUYOMARD

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €

Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres

Polignon Pla de L'Estany s/n - 1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org

Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

VENTE CESSION
ATTRIBUTION D'APPORTS



Notaires

OFFICE NOTARIAL SOBOLE-SYLVESTRE
1H Place des Ayers et Rue Henri Marc
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

LE PATARA/LES FRIANDS DISENT

INSERTION - CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Emmanuelle SOBOLE-SYLVESTRE, Notaire de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée «Emmanuelle SOBOLE-SYLVESTRE, Notaire» titulaire d'un Office Notarial à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, 1H, place des Ayers, le 19 mai 2026, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée LE PATARA, dont le siège est à MARSANNAY-LA-COTE (21160) 69 rue de Mazy, identifiée au SIREN sous le numéro 933812521 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON. A :

La Société dénommée LES FRIANDS DISENT, dont le siège est à DIJON (21000) 2 rue Monge, identifiée au SIREN sous le numéro 831944533 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Désignation du fonds : fonds de commerce de restauration sis à MARSANNAY-LA-COTE (21160), 69 rue de Mazy, connu sous le nom commercial PATARA.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT SIX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-TROIS EUROS ET SOIXANTE-QUATRE CENTIMES (106 363,64 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office de Me Emmanuelle SOBOLE-SYLVESTRE où domicile a été élu à cet effet.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, au siège en l'office de Me Emmanuelle SOBOLE-SYLVESTRE, notaire à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, 1H place des Ayers et rue Henri Marc où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire.
L2602884

CONSTITUTION DE SOCIETE

CLEAN AND COSY BY ALMAS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 09/03/2026, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : CLEAN AND COSY BY ALMAS

Objet social : nettoyage et entretien de locaux professionnels, commerciaux et particuliers, prestations de propreté et services associés.

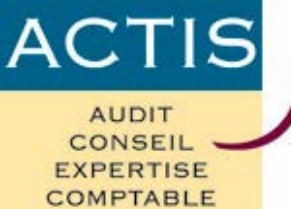
Siège social : 8 rue du muguet, 21490 SAINT JULIEN

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Gérance : M. ALEXER sylvain 16 rue edmé verniquet 21000 DIJON

alexer
L2602702



ACTIS

AUDIT
CONSEIL
EXPERTISE
COMPTABLE

BOUCHERIE DES MOULINS

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros

Siège social :
34 Rue des Moulins
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 05/05/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : BOUCHERIE DES MOULINS

Siège social : 34 Rue des Moulins, 21000 DIJON

Objet social : L'exploitation d'un fonds de commerce de boucherie, charcuterie, traiteur, triperie, volailles, pâtisserie, plats cuisinés à emporter ou à consommer sur place ;

L'achat, la transformation, la préparation, la vente au détail ou en gros de viandes, produits de charcuterie, produits traiteur et de tous produits alimentaires ;

La fabrication artisanale de produits de charcuterie, salaisons, plats cuisinés et spécialités régionales ;

La vente de produits d'épicerie fine, boissons alcoolisées ou non et tous produits complémentaires liés à l'activité ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Monsieur François STRAGIER, demeurant 9 Rue des Marmuzots - 21000 DIJON, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis La Gérance
L2602806

SAS 3^{ème} Set

AVIS DE CONSTITUTION

Selon acte SSP du 11/05/2026, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SAS 3^{ème} Set

Siège social : 4 rue des Fromentaux 21121 AHUY

Objet : L'acquisition, la prise à bail, l'administration, l'exploitation, la gestion, la mise en location de tous biens immeubles bâtis ou non bâtis ainsi que leurs accessoires, dépendances et annexes de toutes natures ; L'acquisition de terrains, bâtis ou non, en vue de l'édification de constructions, précédée ou non d'opération de démolition, quelle que soit la destination des constructions nouvelles, en vue de leur gestion et administration directe ou indirecte ; L'exploitation, la gestion et le développement de centres sportifs, notamment dédiés à la pratique des sports de raquette (notamment du padel), ainsi que de toute autre activité sportive, récréative ou de loisir ; L'organisation d'événements, de tournois, de stages et de formations liés à ces disciplines sportives ; La location, la mise à disposition ou l'exploitation de terrains, d'équipements, de salles et d'installations sportives ; La création, l'acquisition, la prise à bail, la location, la gestion et l'exploitation de tous fonds de commerce, établissements ou structures liés à l'activité sportive ou de loisir ; La prestation de tous services, le conseil, la réalisation de toutes études dans le cadre des activités ci-dessus.

Durée : 99 ans

Capital : 1.000 € (apports en numéraire)

Président : Erwan LE BRIS, demeurant 16 rue des Templiers 21121 FONTAINE LES DIJON

Directeurs généraux : SC OUBIGOUDEN, rue des Fromentaux 21121 AHUY, RCS DIJON 941 353 138 et Anthony DEREPA, demeurant 20 rue de Chèvre morte 21000 DIJON

L2602812

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire

Exercice du droit de vote : Toute action donne droit à une part nette proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

Cession d'actions : Tout transfert de valeurs mobilières effectué au bénéfice d'un associé ou d'un tiers est soumis à l'agrément préalable de la collectivité des associés délibérant dans les conditions prévues pour les décisions extraordinaires, soit prises à la majorité des 2/3 du capital et des droits de vote.

Immatriculation : RCS Dijon L2602811

SCP NOTAIRES DIJON PREFECTURE

43 rue de la Préfecture - 21000 DIJON

SCI CICERUS

Suivant acte reçu par Me Caroline BATISSE, notaire à DIJON, le 7 mai 2026, a été constituée la société civile avec les caractéristiques suivantes :

Dénomination : «CICERUS»

Forme : société civile immobilière - Siège social : PICHANGES (21120), 10 rue des Préaux - Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 €), formé d'apports en numéraire uniquement - Objet social : - L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement, et la prise de participation dans toutes sociétés immobilières. - Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. - Cessions de parts soumises à l'agrément des associés (unanimité). DIRIGEANTS : Cogérants : M. Jean-Marie BARBA (dt FONTAINE LES DIJON (21121), 32 rue Jehly Bachellier) et M. Timothé GRANGE (dt PICHANGES (21120), 10 rue des Préaux)-Associés : société civile «ELIENCE» (siège : FONTAINE LES DIJON (21121), 32 rue Jehly Bachellier, 478 046 790 R.C.S. DIJON) et SARL à associé unique «FOCUS HLD» (siège : PICHANGES (21120), 10 rue des Préaux, 930 108 733 R.C.S. DIJON). La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis le Notaire
L2602793

ROMAIN PONNELLE INVEST

3, impasse de Millepertuis
21200 BEAUNE

CONSTITUTION

Par acte sous signature privée en date à BEAUNE du 13/05/2026, il a été constitué la société suivante :

Forme : SARL unip. Dénomination : ROMAIN PONNELLE INVEST. Siège : 3, impasse du Millepertuis, 21200 BEAUNE. Objet : La prise de participation, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; la gestion, l'administration et la cession de ces participations ; la réalisation de toutes prestations de services (assistance administrative, comptable et juridique, direction financière, gestion des ressources humaines, stratégie commerciale, ainsi que toutes prestations de services techniques de maintenance, ...) au profit de ses filiales et participations, ainsi qu'à des tiers ; l'acquisition, la gestion, la détention, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'achat, d'apport, d'échange ou autrement ; et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement. Durée : 99 ans. Capital : 1 000 €. Gérant : Romain PONNELLE (demeurant 3, impasse du Millepertuis 21200 BEAUNE). Immatriculation : RCS DIJON L2602812

Pour avis.
L2602857



LEGA SPHERE
AVOCATS

2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

Michaël SANCHEZ Formation/Conseil/Expertise

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé signé électroniquement en date du 15 mai 2026.

Dénomination : Michaël SANCHEZ Formation/Conseil/Expertise.

Forme : Société par actions simplifiée. Siège social : 11 Rue du Clos Marie, 21380 MARSANNAY LE BOIS.

Objet : Le conseil aux entreprises, l'organisation de conférences, séminaires ainsi que l'assistance, l'accompagnement et négociation, l'accomplissement de formations dans les domaines du leadership, de la confiance, du management, de la gestion de crise et de la communication. Et pour la réalisation de cet objet : la création, l'acquisition, la prise en location gérance et l'exploitation de tous autres fonds de même nature ou de nature analogue ou connexe à l'objet social ; la participation directe ou indirecte de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres, parts ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou autrement ; et, plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et tous objets similaires ou connexes, ou pouvant contribuer au développement de la société.

Durée de la société : 99 années. Capital social fixe : 1.000 euros divisé en 1000 actions de 1 euro chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Les Actions sont librement cessibles entre associés. Les Actions ne peuvent être cédées au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité prévue pour les décisions collectives extraordinaires. En cas d'associé unique, la Cession est libre.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

A été nommé Président : Monsieur Michaël SANCHEZ, 11 Rue du Clos, 21380 MARSANNAY LE BOIS. La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

Pour avis.
L2602857

TOURHOLD AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte électronique en date du 20/05/2026, il a été constituée une société civile au capital de 1 000 €, dénommée TOURHOLD, dont le siège social est situé 16, place de la Libération - 21000 DIJON, qui a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, directement ou indirectement, l'acquisition, la souscription et la gestion de toute valeur mobilière, action, obligation, part sociale, dans toute société constituée ou à constituer dès lors que ces opérations n'altèrent pas le caractère civil de l'objet social ou de la forme de la société ; l'acquisition, la gestion et la location de tout immeuble, bien ou droit immobilier dès lors que ces opérations n'altèrent pas le caractère civil de l'objet social ou de la forme de la société. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Clause d'agrément : Toute cession de part sociale, y compris entre associés ou entre conjoints, ascendants et descendants, ne peut intervenir qu'avec l'agrément unanime des associés. M. Roman TOUROLLE, demeurant 16, place de la Libération - 21000 DIJON, assure la gérance sans limitation de durée.

Pour avis.
L2602867



Notaires

OFFICE NOTARIAL DIJON CORDELIERS
Notaires associés
4 place des Cordeliers à DIJON

ALANTHI

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Paul -Florent ALHERITIÈRE, Notaire à DIJON le 06/05/2026 il a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : ALANTHI

FORME : société civile immobilière

SIÈGE : MARSANNAY LA COTE (21160) 7 rue Alphonse de Lamartine

OBJET : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. DUREE : 99 ans

CAPITAL SOCIAL : 6 € - APPORTS NUMÉRIQUES : M. Thierry FOUSSET 2 euros intégralement libérés, M. Antoine FOUSSET 2 euros intégralement libérés, M^{me} Alice FOUSSET 2 euros intégralement libérés GERANCE : M. Thierry FOUSSET demeurant à DIJON, 1 rue Raoul de Saint Seine, M. Antoine FOUSSET demeurant à DIJON 27 rue de la Romanée, M^{me} Alice FOUSSET demeurant à MARSANNAY LA COTE, 7 rue Alphonse Lamartine. AGREMENT : Les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable à l'agrément des associés. IMMATRICULATION : RCS DIJON

Pour avis : Maître P-F ALHERITIÈRE
L2602851

SELARL PEYRIERE & BOIZARD, NOTAIRES ASSOCIES

1 B Impasse Calendini
21600 Longvic

SCI de l'Oisans

Suivant acte reçu par Me Jean-Baptiste BOIZARD, notaire à LONGVIC (21), du 15/05/2026, il a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

- DENOMINATION : SCI de l'Oisans

- SIEGE SOCIAL : 8 B rue Morel Retz 21000 DIJON

- OBJET SOCIAL : - L'acquisition, par voie d'achat ou d'apport, l'administration, la propriété et la gestion, par location ou autrement, de tous biens et droits immobiliers, le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt ; - L'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts, facilités de caisse avec ou sans garanties hypothécaires destinées au financement d'opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; - Exceptionnellement, l'aliénation de tous biens devenus inutiles à la société par voie de vente, apport en société ou échange ; - Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

- CAPITAL : 1 000,00 €, par apports en numéraire uniquement.

- DUREE : 99 ans

- GERANCE : M. William CORBIN demeurant 37 rue Georges Picot 84470 BOISSY-SAINT-LEGER et M. Quentin BIEVRE, demeurant 8 B rue Morel Retz.

- AGREMENT : Les parts ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant, qu'après agrément donné par la collectivité des associés réunis en assemblée générale extraordinaire.

Immatriculation au RCS de DIJON.
L2602871

CAMBEN

Avis est donné de la constitution au RCS DIJON de la société CAMBEN, Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, Durée : 99 ans, Siège social : 24 place Emile Zola, 21000 DIJON, Objet social : bar, brasserie, café, restauration ; organisation de spectacles, de séminaires, de concours, de jeux, d'événements sportifs, musicaux et culturels. Les gérants sont Monsieur Benoit DA SILVA demeurant 49 Grande Rue 25000 BESANCON et Madame Camille LENOIR demeurant 1 rue Marie -Antoinette Tonnelat, 21000 DIJON.

Pour avis -
La Gérance
L2602855



Maître Philippe CHATEAU
Avocat à la Cour
Cours Saint Eloi, 36 avenue de Langres
21000 DIJON

STERLING

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 21/05/2026, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : STERLING

Objet social : -Achat et vente au détail de bijoux en argent massif et accessoires de mode, -toutes opérations industrielles, commerciales et financières, civiles, mobilières et immobilières en France et à l'Etranger pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, -la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social,

Siège social : 3 Chemin du Château, 21700 VILLARS FONTAINE

Capital : 10 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Gérance : M^{me} CHAZEE Noémie 26 rue Verrerie 21000 DIJON

La Gérance
L2602882



Office notarial situé à DIJON (21000)
21 place de la République

TOBIS

Suivant acte reçu le 13 mai 2026 par Maître Hubert CHARLOT, notaire à DIJON (21000), enregistré au service de l'enregistrement de DIJON, il a été constitué la société suivante :

Dénomination : TOBIS

Forme : société à responsabilité limitée

Capital social : 1.000,00 Euros

Siège : DIJON (21000) 33 rue Commandant Cousteau

Objet : l'achat de biens immobiliers bâtis ou non-bâtis en vue de la revente, ainsi que toutes action de rénovation et de promotion immobilière au sens de l'article 1831-1 et suivants du Code civil ; la mise en valeur et la gestion (exploitation, location) des biens immobiliers acquis dans l'attente de leur revente ; la réalisation d'actes d'entremise pour l'achat, la vente ou la location de biens immobiliers, de fonds de commerce ou de parts sociales.

Durée : 99 ans

Apports en numéraire : 1.000,00 Euros

Gérant : Monsieur Mikaël Alexandre TOBIS, demeurant à DIJON (21000) 33 rue Commandant Cousteau

Cession de parts : toute cession est soumise à agrément, à l'exception des cessions entre associés

Pour avis et mention
Hubert CHARLOT
L2602827

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

RONI

4, Grande Rue
21420 ECHEVRONNE

CONSTITUTION

Par ASSP en date à ECHEVRONNE du 21/05/2026, il a été constitué : Forme : SCI. Dénomination : RONI. Siège : 4, Grande Rue, 21420 ECHEVRONNE. Objet : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non, nus ou meublés, ou de terrains dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles ou des terrains devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts de construction, d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la Société. Durée : 99 ans. Capital : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Romain PONNELLE, dmt 3, impasse de Millepertuis, 21200 BEAUNE et Nicolas GARCIA, dmt 4, Grande Rue, 21420 ECHEVRONNE. Cessions de parts : agrément requis dans tous les cas. Immatriculation : RCS DIJON. L2602892

MODIFICATION

DE STATUTS



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

UNE VIE DE REVE

SARL au capital de 4.080 Euros
Siège social :
2 bis rue Verrerie - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon 502 413 941

L'associée unique, par décision du 17 mai 2026, a décidé d'ajouter à l'objet social, à compter du même jour, les activités de débit de boissons non alcoolisées et de vente de produits alimentaires, sur place et à emporter, de salon de thé et café, et de commerce de détail de livres, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

La gérance.

L2602644



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

EVAUTOM

Société à Responsabilité Limitée
Unipersonnelle
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 38 rue Général Bouchu
21120 IS-SUR-TILLE
RCS DIJON 940 821 283

AVIS DE TRANSFERT

Par décision du 19/05/2026, le siège social est transféré du 38 rue Général Bouchu à IS-SUR-TILLE (21120) au 18 route Royale à CLAMEREY (21390) avec effet à compter du 11/04/2026.

Monsieur Vicent PEREZ, gérant et associé unique, demeurant 18 route Royale à CLAMEREY (21390).

La société demeure immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis Le Gérant

L2602794

SCP D'AVOCATS

J.P. MARQUE - F.
MONNERET - A.
MARQUESociété civile professionnelle d'avocats
au capital de 136 822,99 euros
Siège social : 4 rue André Malraux
21000 DIJON
401 425 483 RCS DIJON

Modification de la gérance

Le 18/05/2026, il a été pris acte de la démission de Madame Francine MONNERET de ses fonctions de cogérante à compter du 31/12/2025 et décidé de ne pas procéder à son remplacement.

L2602645

GFV SAINT
VINCENT LA CROIX
DES CHAMPSGroupement foncier viticole
au capital de 702 500 euros
Siège social : 1 Route de Saint-Philibert
21220 GEVREY-CHAMBERTIN
939 876 587 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 17 avril 2026, l'Assemblée Générale Mixte a décidé de transférer le siège social du 1 Route de Saint-Philibert, 21220 GEVREY-CHAMBERTIN, au 10 Rue des Cheminots, 21220 GEVREY-CHAMBERTIN - Au Domaine Les Astrelles, à compter de ce même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis La Gérance

L2602687

DV S2I

DV S2I - Société par actions simplifiée - au capital de 10 000 euros - Siège social : 7 Rue Martin Lejeas, 21110 AISEREY - 919 094 672 RCS DIJON : AGE du 31/03/2026 transfert de siège au Forge du Haut 52800 LANQUES SUR ROGNON, à compter du 1^{er} décembre 2025 & modifications des Statuts. RADIATION RCS DIJON et IMMATRICULATION RCS CHAUMONT.

L2602741

CLEM MATI

Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 57, Chemin du Sablas
83580 GASSIN
R.C.S. : FREJUS 450 896 808

Aux termes de décisions en date du 14/04/2026, l'associé unique a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du 57 chemin du Sablas, 83580 GASSIN au 14 Boulevard de Sévigné, 21000 DIJON à compter du 14/04/2026.

Gérance : Monsieur Sébastien REMOND demeurant 14 Boulevard de Sévigné, 21000 DIJON

La Société sera radiée du R.C.S. de FREJUS et réimmatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis La Gérance

L2602743

SARL JUMBLE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social :
ZONE D'ACTIVITE LA BOULOUZE
ENTREPOT N 4 - 21110 FAUVERNEY
509 252 342 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 02/01/2026, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Samir ABEKA de ses fonctions de gérant rétroactivement à compter du 02/01/2026 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis La Gérance

L2602792

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

EN GIBASSIER

SASU au capital de 1 000 €
Siège social : 9 rue de Chazilly
21320 ROUVRES SOUS MEILLY
RCS de DIJON n°901 484 683

TRANSFERT DE SIEGE

En date du 12/05/2026, l'associé unique a décidé le transfert du siège social au 14 Les Portes de Bourgogne, 21320 CREANCEY à compter du 12/05/2026.

Mention : RCS de DIJON
L2602818

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJONDOMAINE DANIEL
BOCQUENETSociété par actions simplifiée
au capital de 15 200 euros
Siège social :
39 rue du Bois de Charmois
21700 NUITS SAINT GEORGES
425 113 024 RCS DIJONAVIS DE
TRANSFORMATION

DUA 12/05/2026 : transformation de la société EARL DOMAINE DANIEL BOCQUENET en SAS, sans création d'une personne morale nouvelle.

Dénomination : EARL DOMAINE DANIEL BOCQUENET
Nouvelle mention : DOMAINE DANIEL BOCQUENET

Le siège de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 15 200 euros.

Monsieur BOCQUENET Daniel, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par Monsieur BOCQUENET Daniel, demeurant à (21700) NUITS-SAINT-GEORGES, 39 rue du Bois de Charmois, désigné Président, pour une durée illimitée.

Pour avis, Le Président.

L2602823

GAUMOND

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 euros
Siège social : 57, chemin du Sablas
83580 GASSIN
R.C.S. : FREJUS 790 988 349

Aux termes d'une délibération en date du 14/04/2026, l'AGE a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du 57 chemin du Sablas, 83580 GASSIN au 14 Boulevard de Sévigné, 21000 DIJON à compter du 14/04/2026.

Gérance : Monsieur Sébastien REMOND demeurant 14 Boulevard de Sévigné, 21000 DIJON et Monsieur Patrice GAUTHIER demeurant 111 Chemin de Malleribes à GASSIN (83990)

La Société sera radiée du R.C.S. de FREJUS et réimmatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis La Gérance

L2602745

DAN IMMOBILIER

Société à responsabilité limitée au
capital de 8 000 euros
Siège social : 15, rue Arthur Rimbaud
- 21000 DIJON
433 760 188 RCS DIJON

Par décision du 18/05/2026, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 8 000 euros, divisé en 100 actions de 80 euros chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : sous sa forme de société à responsabilité limitée, la Société était dirigée par Monsieur Abraham DANINO, demeurant 15, rue Arthur Rimbaud - 21000 DIJON, gérant. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est gérée par Monsieur Abraham DANINO, associé unique.

Pour avis

L2602746

LAURE REMOND
INVESTSociété par actions simplifiée
au capital de 564 700 euros
Siège social : 57, chemin du Sablas
83580 GASSIN
R.C.S. : FREJUS 938 196 110

Aux termes de décisions en date du 14/04/2026, l'associée unique a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du 57 chemin du Sablas, 83580 GASSIN au 14 Boulevard de Sévigné, 21000 DIJON à compter du 14/04/2026.

Présidente : Madame Laure REMOND demeurant 14 Boulevard de Sévigné, 21000 DIJON.

La Société sera radiée du R.C.S. de FREJUS et réimmatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis

L2602748

SARL POMDAPI

Société à responsabilité limitée
au capital de 102 600 euros
Siège social : 57, chemin Sablas
83580 GASSIN
R.C.S. : FREJUS 423 737 113

Aux termes de délibérations en date du 14/04/2026, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 57 chemin du Sablas, 83580 GASSIN au 14 Boulevard de Sévigné, 21000 DIJON à compter du 14/04/2026.

Gérance : Monsieur Sébastien REMOND et Madame Laure REMOND demeurant ensemble 14 Boulevard de Sévigné, 21000 DIJON

La Société sera radiée du R.C.S. de FREJUS et réimmatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis La Gérance

L2602750

JAL

Suivante décision en date du 28/02/2026, les associés de la société JAL, SAS au capital de 1 000 euros, Siège social : 4 Rue du Général de Gaulle 21121 FONTAINE LES DIJON, RCS DIJON 993 631 050, ont pris acte de la démission de Monsieur Laurent CHANEZ de ses fonctions de Président à compter du même jour et de nommer Monsieur Aurélien THIEBAUT Demeurant 57 B Rue du Faubourg Raines 21000 DIJON en remplacement.

Pour avis - Le Président

L2602813

DV SOLUTIONS

DV SOLUTIONS - Société à responsabilité limitée - au capital de 40 000 euros - Siège social : 7 Rue Martin Lejeas ZAE la Corvée aux Moines 21110 AISEREY - 505 132 837 RCS DIJON : AGE du 31/03/2026 transfert de siège au Forge du Haut 52800 LANQUES SUR ROGNON, à compter du 1^{er} décembre 2025 & modifications des Statuts. RADIATION RCS DIJON et IMMATRICULATION RCS CHAUMONT.

L2602751

S R INVEST

Société par actions simplifiée
au capital de 921.300 euros
Siège social : 57, chemin du Sablas
83580 GASSIN
R.C.S. : FREJUS 938 220 779

Aux termes de décisions en date du 14/04/2026, l'associé unique a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du 57 chemin du Sablas, 83580 GASSIN au 14 Boulevard de Sévigné, 21000 DIJON à compter du 14/04/2026.

Président : Monsieur Sébastien REMOND demeurant 14 Boulevard de Sévigné, 21000 DIJON.

La Société sera radiée du R.C.S. de FREJUS et réimmatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis

L2602754

LS IMMO

Société civile immobilière
au capital de 1 100 euros
Siège social : 57 CHEMIN DU SABLAS
83580 GASSIN
RCS : FREJUS 481 516 201

Aux termes d'une délibération en date du 14/04/2026, l'AGE a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du 57 chemin du Sablas, 83580 GASSIN au 14 Boulevard de Sévigné, 21000 DIJON à compter du 14/04/2026.

Gérant : Monsieur Sébastien REMOND, demeurant 14 boulevard de Sévigné 21000 DIJON

La Société sera radiée du R.C.S. de FREJUS et réimmatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis La Gérance

L2602756

GAB-IMO

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 57 CHEMIN DU SABLAS
83580 GASSIN
RCS : FREJUS 888 235 595

Aux termes d'une délibération en date du 14/04/2026, l'AGE a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du 57 chemin du Sablas, 83580 GASSIN au 14 Boulevard de Sévigné, 21000 DIJON à compter du 14/04/2026.

Gérance : Madame Laure REMOND et Sébastien REMOND, demeurant ensemble 14 boulevard de Sévigné 21000 DIJON

La société sera radiée du R.C.S. de FREJUS et réimmatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis La Gérance

L2602758

SCI CHAIGNAY
KER AVELSCI au capital de 330 400 €
Siège social : 23 rue du touillet
21120 CHAIGNAY
RCS de DIJON n°515 045 326

AVIS DE MODIFICATION

L'AGO du 16/05/2026 a décidé à compter du 16/05/2026 de nommer en qualité de co-gérant M. GUELAUD KARL, demeurant 15 PLACE DE LA DUCHESSE ANNE 56170 QUIBERON et de co-gérant M. GUELAUD MATTHIAS, demeurant 29 RUE DE LA FAVORITE 69005 LYON en remplacement de M. GUELAUD PATRICK, gérant, pour cause de démission.

Modification au RCS de DIJON.
MATTHIAS GUELAUD

L2602802

CHAIGNAY KER
AVELSCI au capital de 330 400 €
Siège social : 23 RUE DU TOUILLET
21120 CHAIGNAY
RCS de DIJON n°515 045 326

AVIS DE MODIFICATION

L'AGO du 17/05/2019 a décidé à compter du 17/05/2019 d'augmenter le capital social de 496 800 € par APPORTS IMMOBILIERS en le portant de 330 400 € à 827 200 €.

Modification au RCS de DIJON.
PATRICK GUELAUD

L2602803

BEDERT MOLLIER

SARL au capital de 150 000 €
Siège social : 3 RUE JEANNE
BARRET
21000 DIJON
RCS de DIJON n°407 704 469

AVIS DE MODIFICATION

L'AGE du 01/04/2026 a décidé à compter du 01/04/2026 de nommer en qualité de co-gérant M. DEFOSSÉ MAXIME, demeurant 15 BOULEVARD REMBRANDT 21000 DIJON et de co-gérant M. GOUREAU CHARLES, demeurant 3 ROUTE DE MESSIGNY 21000 DIJON.

Modification au RCS de DIJON.
LA GERANCE

L2602805

J&B Perspective

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social :
12 rue Danton 21210 SAULIEU
102 881 679 RCS DIJON

L'A.G.E en date du 25/03/2026, décide et constate l'augmentation du capital d'un montant de 444 000 € pour le porter de 1.000 € à 445.000 €. Les statuts sont modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON.

L2602816

MEDINDEX

SAS au capital de 40 000 €
Siège social : 4, boulevard de
Beauregard - 21600 LONGVIC
818 089 823 RCS DIJON

Aux termes des délibérations de l'AGO du 06/05/2026, les associés ont pris acte que la SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE «DIJON CEREALES» (378 610 703 RCS DIJON) a, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de la Société, décidé de nommer M. Bertrand COMBEMOREL, demeurant 728, chemin Vert - 01090 MONTMERLE-SUR-SAONE, en qualité de Président de la Société en remplacement de M. Christophe RICHARDOT, démissionnaire, ce avec effet au 01/01/2026.

Pour avis.

L2602817

MESSIDOR

SAS au capital de 3 000 000 €
Siège social : 4, boulevard de
Beauregard - 21600 LONGVIC
477 985 147 RCS DIJON

Aux termes des délibérations de l'AGO en date du 07/05/2026, les associés ont décidé de nommer la société MIDIPAR, SAS au capital de 15 671 916 €, siège social : 4, boulevard Beauregard - 21600 LONGVIC, 342 696 200 RCS DIJON, en qualité de Président et membre du Directoire à compter du 01/01/2026, 0 h, en remplacement de M. Christophe RICHARDOT, démissionnaire, et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027.

Pour avis.

L2602826

EURL OENOGUSTO

SARL au capital de 2.000 €
Siège social :
81 Avenue Victor HUGO
21000 DIJON
881 606 313 R.C.S. Dijon

Au vu du procès-verbal du 28/04/2026, l'associé unique a ajouté les activités suivantes à l'objet social de la société : «Les prestations de formation, d'enseignement et de transmission de connaissances, notamment dans les domaines scientifiques, oenologiques et culturels, sous toutes formes (cours particuliers ou collectifs, en présentiel ou à distance, préparation aux examens et concours) ; Les prestations de services à la personne à domicile, notamment soutien scolaire et cours à domicile, dans le respect de la réglementation en vigueur ». L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS Dijon

L2602841

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

ALER

SAS d'expertise comptable au capital de 975 245 €
Siège social : 16, boulevard Winston Churchill - 21000 DIJON
851 848 101 RCS DIJON

AVIS

Aux termes des délibérations de l'AGE des associés du 13/04/2026 et des décisions du Président du 18/05/2026, il a été décidé d'étendre l'objet social de la société à la détention de titres de sociétés de commissariat aux comptes, ainsi qu'à la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de la profession de commissaire aux comptes et de réduire le capital social d'une somme de 520 767 €, pour le ramener de 975 245 € à 454 478 € par annulation de 520 767 actions.

Pour avis.

L2602842



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

BWE 21

SARL
Ancien capital : 1000 euros
Nouveau capital : 5100 euros
Siège social :
38 bis Rue de la Corvée
21000 DIJON
825346927 RCS Dijon

Aux termes de décisions en date du 4 mai 2026, l'associée unique a décidé, à compter du même jour, d'étendre l'objet social aux activités de : Transport public routier de personnes au moyen de véhicules tous gabarits.

L'associée unique a également décidé d'augmenter son capital social pour le porter de 1000 euros à 5100 euros.

Mention sera portée au RCS de Dijon.

L2602860



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

DOMAINE BRUNET-RANDON

SAS au capital de 4200 euros
Siège social :
27 Rue de Cîteaux
21190 MEURSAULT
811095629 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 27 avril 2026, l'associée unique a décidé à compter du même jour de modifier l'objet social comme suit : La Société a pour objet directement ou indirectement :

L'exercice de toutes activités réputées agricoles et notamment la production viticole ;

L'exploitation de tous fonds de négoce et vente de vins tranquilles, en France ou à l'étranger, en gros, demi-gros et détail, en raisins, en moûts, en bouteilles sur piles, ainsi que toutes activités de vinification, d'élevage de vin, de conditionnement et de commercialisation ;

Pour la réalisation de l'objet ci-dessus défini, la société peut effectuer toutes autres opérations propres à en favoriser l'accomplissement, le développement ou la diversification ;

Plus généralement, la Société peut exercer toute autre activité civile ou commerciale.

Mention sera portée au RCS de Dijon.

L2602861

SCI FANNY

Aux termes d'une délibération en date du 09/03/2026, la collectivité des associés de la société SCI FANNY, SCI au capital de 6 098 euros, Siège social : Centre Commercial Port Royal, 30240 LE GRAU DU ROI, a décidé de transférer le siège social au 9 rue Jean-Jacques Rousseau 21120 IS-SUR-TILLE à compter du 09/03/2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NIMES sous le numéro RCS NIMES 429 898 752 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. La Société, constituée pour 99 années à compter du 13/03/2000, a pour objet social l'acquisition, la restauration, l'aménagement, la gestion, l'administration de biens immobiliers et un capital de 6 098 euros composé uniquement d'apports en numéraire. Sa gérante est Madame Corinne PETIT demeurant 46 rue d'Ahuy 21121 HAUTEVILLE LES DIJON.

Pour avis - La Gérance

L2602859

In Extenso

ENTREPRENEZ L'AVENIR.

FINANXIO PRO

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social :
3g Rue Jeanne Barret
21000 DIJON
934 065 897 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal d'AGE en date 1/05/2026, la collectivité des associés a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de Courtage en assurances et assurance de prêts ; d'audit et le conseil en protection sociale (prévoyance, retraite), de distribution et de commercialisation de contrats d'assurance, assurances vie, santé, de prévoyance, de retraite et tous produits et services de protection sociale, aux activités de placement financier et d'épargne à titre privé ou professionnel et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- de compléter les statuts par un article 18 intitulé « DÉCISIONS COLLECTIVES », les statuts étant mis à jour corrélativement.

- de nommer Monsieur Julien DENIS, demeurant 4 Allée des Merisiers 21240 TALANT, en qualité de Directeur Général.

Pour avis. Le Président

L2602863



Béatrice LERAT - Avocat
6 rue Saint-John Perse - 21000 DIJON

CABINET D'ANESTHESIE DIJON-BOURGOGNE

Société civile de moyens au capital de 4 040 euros
augmenté à 4 240 euros
Siège social : 4 Rue Lounès Matoub
21000 DIJON
940 398 878 R.C.S. Dijon

Aux termes d'un PV des décisions unanimes des associés relevant de la compétence de l'AGE en date du 06/01/2026, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant global de 200 euros (augmentation de capital en numéraire) par création de 10 parts sociales nouvelles émises chacune au prix de 20 euros et il a été constaté le 06/01/2026 la réalisation définitive de cette augmentation de capital, les parts sociales ayant été libérées en totalité en numéraire. En conséquence de la réalisation définitive de cette augmentation de capital en numéraire d'un montant global de 200 euros, le capital social est porté de 4 040 euros à 4 240 euros. Les articles 6 et 8 des statuts ont donc été modifiés en conséquence.

Pour Avis La Gérance

L2602872

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

LES VINS DE CAROLE

Société en nom collectif
Capital social : 2 000 €
Siège social :
10 rue Lavoisier
21700 NUITS ST GEORGES
RCS DIJON 793 032 244

MODIFICATION DE CAPITAL

PV décisions associé unique du 30/12/2025, l'associé unique a décidé de modifier le capital de la société par :
1/ augmentation d'une somme de 275.000 € - ancien capital : 2.000 € nouveau capital : 277.000 €
2/ réduction d'une somme de 132.000 €

l'article 7 des statuts est modifié : ancienne mention : 2.000 € - nouvelle mention : 145.000 €.

Le dépôt légal sera effectué au RCS DIJON

L2602870

DUPONT TISSERANDOT

Société civile
au capital de 489.300 euros
Siège social :
8 rue Tribourg
21700 Nuits-Saint-Georges
321 389 942 RCS Dijon

Par acte sous seing privé constatant les décisions unanimes du 20/05/2026, les associés ont augmenté en numéraire le capital social de 100 €, par création de 1 part sociale nouvelle de 100 € de valeur nominale, assortie d'une prime d'émission de 579,86 €.

Capital social :
Ancienne mention : 489.300 €
Nouvelle mention : 489.400 €
Mention au RCS de Dijon

L2602876

CONVOCAION

CROSSJECT

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 5 332 937,50 Euros
Siège social : 6 rue Pauline Kergomard - ZAC Parc Mazen Sully - 21000 Dijon
438 822 215 R.C.S. Dijon

Avis de convocation

Les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le 3 juin 2026 à 10 heures 30 au Caveau des Ducs, situé 13/15 Av. Albert 1^{er}, 21000 Dijon, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour
À caractère ordinaire :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement.

2. Affectation du résultat de l'exercice.
3. Imputation du report à nouveau débiteur sur le poste «Prime d'émission, de fusion, d'apport».

4. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées / Constat de l'absence de convention nouvelle.

5. Nomination de GRANT THORNTON en remplacement de PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire.

6. Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond.

À caractère extraordinaire :

7. Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, sort des rompus.

8. Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier), durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits.

9. Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1^{er} de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits.

10. Délégation de compétence à donner au Directoire en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (mandataires sociaux et salariés du groupe), durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits.

11. Délégation de compétence à donner au Directoire en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (personnes ayant conclu un partenariat et/ou investissant à titre habituel dans le secteur pharmaceutique, biotechnologique, des technologies médicales, des technologies innovantes et/ou exerçant une part significative de son activité), durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits.

12. Délégation de compétence à donner au Directoire en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (établissement de crédit ou prestataire de service d'investissement dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres), durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits.

13. Autorisation d'augmenter le montant des émissions.

14. Délégation à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou des titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une ou plusieurs personnes nommément désignées.

15. Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du code du travail.

16. Mise en harmonie de l'article 32 des statuts s'agissant de la date d'inscription en compte permettant de participer à l'Assemblée générale.

17. Modification de l'article 20 des statuts s'agissant de la limite d'âge des membres du Conseil.

À caractère ordinaire :

18. Pouvoirs pour les formalités.

Actionnaires pouvant participer à l'Assemblée

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Seuls pourront participer à l'Assemblée Générale, les actionnaires justifiant de l'inscription en compte des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 27 mai 2026 à zéro heure, heure de Paris :

soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation (dans les conditions précisées ci-après) peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si le transfert de propriété intervient avant le 27 mai 2026 à zéro heure, heure de Paris, la société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, son intermédiaire notifiera le transfert de propriété à la société ou à son mandataire et lui transmettra les informations nécessaires. Aucun transfert de propriété réalisé après le 27 mai 2026 à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, ne sera notifié par l'intermédiaire ou pris en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

Modalités de participation et de vote

Pour les actionnaires au nominatif qui souhaitent participer à l'Assemblée, l'inscription en compte selon les modalités susvisées est suffisante.

Pour les actionnaires au porteur qui souhaitent participer à l'Assemblée, ils doivent solliciter leur teneur de compte en vue de l'obtention de leur carte d'admission. Dans ce cadre, leur teneur de compte établira une attestation de participation et la transmettra directement au CIC, soit par voie postale à l'adresse suivante : CIC Service Assemblées 6, avenue de Provence 75452 Paris Cedex 09, soit par voie électronique à l'adresse suivante : serviceproxy@cic.fr, en vue de l'établissement d'une carte d'admission.

Cette carte d'admission est suffisante pour participer physiquement à l'Assemblée.

Toutefois, dans l'hypothèse où l'actionnaire au porteur aurait perdu ou n'aurait pas reçu à temps cette carte d'admission, il pourra formuler une demande d'attestation de participation auprès de son teneur de compte.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

a) Donner une procuration à un autre actionnaire, son conjoint ou partenaire avec lequel il a conclu un PACS ;
b) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ;
c) Voter par correspondance.

Les actionnaires au porteur peuvent demander par écrit au CIC de leur adresser le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation. Le formulaire de vote par correspondance devra être reçu par les services de CIC, soit par voie postale à l'adresse suivante : CIC Service Assemblées 6, avenue de Provence 75452 Paris Cedex 09, soit par voie électronique à l'adresse suivante : serviceproxy@cic.fr, au plus tard le 30 mai 2026.

Information des actionnaires

Il est précisé que les documents destinés à être présentés à l'assemblée énoncés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce sont mis à disposition au siège social et mis en ligne sur le site internet de la société (www.crossject.com) conformément à la réglementation.

Il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'assemblée conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce sont mis à disposition au siège social.

Dans la mesure où les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce sont mis en ligne sur le site internet de la Société et conformément aux nouvelles dispositions de l'article R. 225-88 du Code de commerce, la société sera donc dispensée de procéder à leur envoi aux actionnaires qui en feraient la demande.

Questions écrites

Jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, soit le 28 mai 2026, tout actionnaire pourra adresser au Président du Directoire de la société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R. 225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites devront être envoyées, de préférence par voie électronique à l'adresse suivante : aginfo@crossject.com (ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social). Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Le Directoire

L2602690

DISSOLUTION

DE SOCIETE

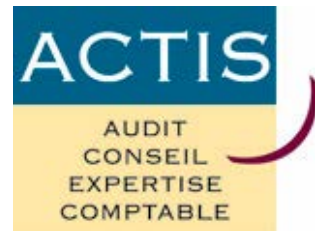
LE PETIT ATELIER

LE PETIT ATELIER - Société à responsabilité limitée - au capital de 5 000 euros - Siège social : 3 Rue du Colombier 21410 FLEUREY SUR OUCHE - 853 075 877 RCS DIJON : le 15/04/2026 dissolution anticipée & mise en liquidation amiable M. Thomas SCAPAGNINI (3 Rue du Colombier 21410 FLEUREY SUR OUCHE), liquidateur, & siège de la liquidation au siège social.
L2602116

SCEA TARDIPH

Société Civile d'exploitation agricole au capital de 1.000,00 €
Siège social :
41 route d'Avallon 21460 EPOISSES
891 454 084 RCS DIJON

Au vu du Procès-verbal du 01/03/2026, la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable ont été décidées à compter de cette date. M. Philippe TARDIT demeurant 41 route d'Avallon 21460 EPOISSES a été nommé liquidateur amiable avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de liquidation a été fixé au siège social. Mention sera faite au RCS Dijon.
L2602839



LHAMZ

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 4 000 euros
Siège social et de liquidation :
4 Rue René Cassin
21850 SAINT-APOLLINAIRE
889 088 845 RCS DIJON

Le 31/03/2026, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Hassane AMZANE, demeurant 21 A rue Castelnau 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social - 4 Rue René Cassin, 21850 SAINT-APOLLINAIRE.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

L2602881

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

CLOTURE
DE LIQUIDATION

TOUT 1 MONDE

SAS au capital de 500 €
Siège social : 23 place Bossuet
21000 DIJON
RCS de DIJON n°934 284 183

AVIS DE LIQUIDATION

L'assemblée générale extraordinaire du 14/05/2026 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur Mme KREIDL Margot de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 14/05/2026.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Margot KREIDL

L2602791

LRI

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social et de liquidation :
4 Rue Esperanza
21121 HAUTEVILLE LES DIJON

Aux termes de décisions en date du 17/04/2026, les associés, à l'unanimité, ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Rémi PARISSÉ, demeurant 4 Rue Esperanza 21121 HAUTEVILLE LES DIJON de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de Dijon, en annexe au RCS et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis Le Liquidateur

L2602824

SCI L'OU DJAT

Société Civile Immobilière en liquidation
Au capital de 70 000 euros
Siège social : 4 Rue Millotet - 21000 DIJON
Siège de liquidation : 42 Rue des Buttes - 21000 DIJON
422.255.364 RCS DIJON

CLOTURE DE
LIQUIDATION

Aux termes d'une Assemblée Générale en date du 31 décembre 2025 au siège social, et après avoir entendu le rapport de la liquidatrice, les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation faisant apparaître un solde de 0 €, ont déchargé Madame Dominique BARRAUD, demeurant 42 Rue des Buttes 21000 DIJON, de son mandat de liquidatrice, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis La Liquidatrice

L2602858

L'ECHAPPEE
BELLE 21

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 25, rue Ferdinand Mercusot 21540 SOMBERNON
Siège de liquidation :
10 rue des Ouches
21540 AUBIGNY-LES-SOMBERNON
823 700 844 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 19/05/2026 au siège de liquidation, l'Associée Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M^{me} Amélie MAZILLY de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis Le Liquidateur

L2602864

CLOTURE POUR
INSUFFISANCE D'ACTIF

NOË SERVICES

19, Rue du Professeur Paul Milleret
25000 Besançon. RCS BESANCON : 793 698 820. Etablissement secondaire à DIJON : 793 698 820 - 2016 B 369.
ACTIVITE : toute activité de prestation de gestion sociale et de régulation sanitaire

Jugement du tribunal de commerce de Besançon en date du 06 Mai 2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

L2602852

NEXTIRAONE FRANCE

10, Rue de la Paix 75002 Paris 2^e Arrondissement. RCS PARIS : 424 691 046. Etablissement secondaire à DIJON : 424 691 046 - 2001 B 187.
ACTIVITE : Toutes opérations portant sur tous biens ou ensembles de biens ou services concernant les industries électriques, électroniques ou connexes ainsi que toutes autres activités pouvant s'y rattacher ou concourir à leur développement

Clôture pour insuffisance d'actif par jugement du tribunal des activités économiques de Paris du : 13/05/2026

L2602854

REDRESSEMENT
JUDICIAIRE

LMS SA

9-11, Rue de La Lette 92390 Villeneuve -la-Garenne. RCS NANTERRE : 572 044 808. Etablissement secondaire à DIJON : 572 044 808 - 2005 B 515.
ACTIVITE : Grossiste en revêtements sol et mur, transformation, mise en oeuvre de tous articles destinés à l'équipement de la maison

Jugement du tribunal des activités économiques de Nanterre, prononce en date du 7 avril 2026, l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2026J00517, date de cessation des paiements le 31 mars 2026 désigne Administrateur SELARL Fhb Mission Conduite Par Me Benjamin Tamboise 176 AVENUE CHARLES DE GAULLE 92200 Neuilly -sur-Seine et Detroit Mission Conduite Par Me Charles-Henri Carboni 35-37-39 AVENUE SAINTE-FOY 92200 NEUILLY SUR SEINE avec pour mission : assistance, Mandataire judiciaire Selarl C. Basse Mission Conduite Par Me Christophe Basse 171 AVENUE CHARLES DE GAULLE 92200 NEUILLY SUR SEINE et la Selarl Herbaut-Pecou Mission Conduite Par Me Carine Pecou 125 TERRASSE DE L'UNIVERSITE CS 40152 92741 NANTERRE CEDEX, et ouvre une période d'observation expirant le 7 octobre 2026 Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc

L2602853

CREANCES SALARIALES

4R SOLUTIONS

Restructuration - Réorganisation - Retournement - Refinancement
MANDATAIRE JUDICIAIRE

Avis de dépôt des relevés
de créances salariales

ISO'COM SAS

Travaux de plâtrerie d'intérieur - travaux d'isolation - apporteur d'affaires et gestion d'apporteurs d'affaires spécialisés en pose d'isolation de maisons individuelles, conseil en travaux. 8 impasse pierre lanvin 21000 DIJON. SIREN 838 883 841

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON le 15/01/2026.

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du code commerce.

Jean-Joachim BISSIEUX,
Liquidateur
en date de ce jour

L2602848

4R SOLUTIONS

Restructuration - Réorganisation - Retournement - Refinancement
MANDATAIRE JUDICIAIRE

Avis de dépôt des relevés
de créances salariales

ISO-CHAUFFE EURL

Plomberie, chauffage et ravalement de façade. 24 Route de Dijon 21170 SAINT-USAGE. SIREN 903 727 030

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON le 19/05/2026.

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du code commerce.

Jean-Joachim BISSIEUX,
Liquidateur
en date de ce jour

L2602849

AVIS DIVERS

M^{me} Lucienne
WARYNAvis de saisine de
légataire universel délai
d'opposition
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de
procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18
novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 7 juin 2024,

Madame Lucienne Germaine Marcelline WARYN, en son vivant Retraitée, demeurant à DIJON (21000) 32 rue du Creux d'Enfer. Née à NOORDPEENE (59670), le 21 janvier 1935. Célibataire.
Ayant conclu avec Monsieur Michel Henri DELAIRE un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat reçu par Maître Marlène PAULY, notaire à REJON, le 7 juin 2024.
Décédée à DIJON (21000) (FRANCE), le 1^{er} janvier 2026.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Marlène PAULY, Notaire associée, exerçant à DIJON, 21 avenue Albert Camus, membre de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiées dénommée «LEGI NOTAIRES», le 20 mai 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marlène PAULY, notaire à DIJON, référence CRPCEN : 21100, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L2602890

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DIJONJugement du
12 mai 2026

SARL MANIDO, 28 BIS Rue de Beaune, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 895 370 120. Commerce de gros (commerce interentreprises) de café, thé, cacao et épices. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nommé Commissaire à l'exécution du plan SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon.
L2602777

SARL ETABLISSEMENTS CHARPENTE MORTIER, Marey-sur-Tille, 21120 Is-sur-Tille, RCS Greffe de Dijon 329 141 980. Travaux de charpente. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nommé Commissaire à l'exécution du plan SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon.
L2602778

SARL F.Q.T. INVEST, 28 Rue de Grancey, 21120 Marey-sur-Tille, RCS Greffe de Dijon 819 441 619. Gestion de fonds. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 nommé Commissaire à l'exécution du plan SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon.
L2602779

Jugement du
12 mai 2026

SAS DCJ PRESSING, 36 Rue Georges Guynemer, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 901 347 815. Blanchisserie-teinturerie de détail. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chausser - 21000 Dijon.
L2602786

CLÔTURE POUR

INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du
12 mai 2026

SARL LES GOURMANDISES DU MOULIN, 12 Rue du Centre, 21120 Lux, RCS Greffe de Dijon 897 653 739. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2602780

SAS DIJON PIECES MENAGER, 4 bis Rue de Cracovie, Z à E Cap Nord, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 451 667 398. Commerce de gros (commerce interentreprises) d'appareils électroménagers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2602781

SARL BUROPA SARL, 24 Rue des Ardennes, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 378 436 257. Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres biens domestiques. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2602782

SAS R'habitat 21, 7 Rue de la Rente Logerot, 21160 Marsannay-la-Côte, RCS Greffe de Dijon 891 702 698. Construction de maisons individuelles. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2602783

SARL SG MACONNERIE, 2 Route de Jossigny, 21820 Labergement-lès-Seurre, RCS Greffe de Dijon 891 334 757. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2602784

SAS VIGNES ET CLIMATS, 2 Rue du Poiset, 21220 Épernay-sous-Gevrey, RCS Greffe de Dijon 911 664 936. Activités de soutien aux cultures. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2602785

SARL ESPACE RENOVATION, 3 Rue de la Goulette, 21850 Saint-Apollinaire, RCS Greffe de Dijon 508 857 711. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2602787

SARL AUTOUR DU MONDE VOYAGES (AMV VOYAGES), 10 Rue Léon Mauris, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 348 457 656. Activités des agences de voyage. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2602788

SARL BLPP, 19-21 Rue Michelet, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 841 690 126. Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2602789

Madame Aurelia ADAMI JOAQUIM (EI), 73B avenue de Langres, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 433 743 135. Soins de beauté. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2602790

SUCCESION

VACANTE

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 15/04/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} AUBERT Ginette décédée le 08/02/2025. Réf. 0218167611. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2602828

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/03/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. DUCHEZ David décédé le 12/06/2024. Réf. 0218165763. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2602829

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 10/03/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} DESNOYERS Emilienne décédée le 27/01/2014. Réf. 0218165761. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2602830

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} DURAND Jacqueline décédée le 05/12/2020 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218154317.
L2602831

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. DEMAY Hubert décédé le 03/02/2025 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218155695.
L2602832

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} ARAUJO GERALDES Conceicao décédée le 13/11/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218154217.
L2602833

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. LEQUET Michel décédé le 24/11/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218154221.
L2602834

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} BRILLE Ghislaine décédée le 17/04/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218156095.
L2602835

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} GUIMBERT Mireille décédée le 15/10/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218149969.
L2602836

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. ADAMCZACK Jean décédé le 31/12/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218154218.
L2602837

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} PENAGOS Juliette décédée le 15/02/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218135988.
L2602838

Yonne

CONSTITUTION

DE SOCIETE

RSOF

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 19/05/2026, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : RSOF
Objet social : Conception, vente et pose de cuisines, salle de bains, placards et aménagements intérieurs ainsi que la fourniture des appareils électroménagers et tout matériel se rapportant à ces activités. Import et export de ces produits. Et, plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Siège social : 40 rue Pierre et Marie Curie, 89400 MIGENNES

Capital : 100 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

Président : M. SEVINC Ramazan

40 Rue Pierre et Marie Curie 89400 MIGENNES

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clause d'agrément : Les actions et valeurs mobilières émises par la Société sont librement cessibles et transmissibles dans le respect de la procédure prévue par les statuts.

Président

L2602844

ANNONCES LÉGALES

NIOT Angélique

DOTTI Virginie

COLLET Chloé

03.80.68.25.55

annoncelegale.jdp@legalnet.org

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Yonne

SEM_AUXR

En suite de l'insertion parue le 19 février 2026 sous la référence n° L2601020, contenant avis de constitution de la société anonyme d'économie mixte locale dénommée SEM_AUXR, dont le siège social a été fixé à AUXERRE (89000), 6 bis place du Maréchal Leclerc, il y a lieu de procéder à la modification suivante : Commissaire aux comptes : Société ORCOM, 2 avenue de Paris - 45000 ORLEANS (au lieu de ETC AUDIT, place de l'Europe - 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE).

Pour insertion :
Me Stéphanie FAIVRE FRANCIEN.
L2602622

SCI VICTOR

**Maître Roxane
BARDE-DEHENRY**
Notaire à SENS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Roxane BARDE-DEHENRY, notaire à SENS (89100), 1 place des Héros, le 29 avril 2026, a été constituée une société civile immobilière entre :

Monsieur Joël Lucien HYVER, demeurant à SENS (89100) 100 rue du Général de Gaulle, né à SENS (89100) le 9 juin 1955, divorcé de Madame Catherine Marie Jeanne Louise PELLETIER.

Madame Catherine Marie Jeanne Louise PELLETIER, demeurant à SENS (89100) 38 rue du Lieutenant Colonel Jacques Boutet, née à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190) le 8 février 1959, divorcée de Monsieur Joël Lucien HYVER.

Madame Sophie Denise Thérèse HYVER, demeurant à SAINT-CLEMENT (89100) 16 rue de Paris, née à SENS (89100) le 21 juin 1980, célibataire, de nationalité française et résidente au sens de la réglementation fiscale.

Dont les caractéristiques seront les suivantes :

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : SCI VICTOR.

Le siège social est fixé à : SAINT-CLEMENT (89100), 16 rue de Paris.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR).

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Madame Sophie HYVER ci-nommée.

La société sera immatriculée au RCS de SENS.

Pour avis Le notaire
L2602800

SCEV DOMAINE JULIEN DELALOYE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} avril 2026 à CHABLIS (89), il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCEV DOMAINE JULIEN DELALOYE

Forme : Société Civile d'Exploitation Viticole

Capital social : 3 000 euros

Siège social : 14, rue du PANONCEAU 89800 CHABLIS

Objet : activités agricoles

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Gérance : M. Julien DELALOYE, demeurant 14, rue du PANONCEAU 89800 CHABLIS

Immatriculation : RCS AUXERRE

Agrément de cessions de parts soumis à l'assemblée générale extraordinaire

Pour avis
L2602808

LEGI Société
d'avocats
CONSEILS

**LEGI CONSEILS
BOURGOGNE**
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

INFINITY ELEVEN CAP

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 11/05/2026, il a été constitué une SC ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : INFINITY ELEVEN CAP

Objet social : L'acquisition,

l'administration, la gestion et la vente de participations dans diverses sociétés

industrielles, commerciales, libérales, agricoles et immobilières ; La gestion

et l'administration du portefeuille de participations, de placements et de son

patrimoine en général, l'animation et la coordination des sociétés auxquelles

elle est intéressée et les prestations de services et conseils y afférents ;

L'acquisition, l'administration, la

gestion et la vente de tous biens, droits et valeurs mobilières de tous types

et de tous instruments financiers ; L'acquisition, la souscription,

l'administration, la gestion, la location et la vente de tous biens ou droits

immobiliers de tous genres, y compris l'immobilier démembré, en viager,

en pleine propriété, nu ou meublé, d'habitation, professionnel ou autres,

détenus directement ou par le biais de société civile ou de société civile de

placement immobilier (SCPI, OPCI) ; La participation, directe ou indirecte,

de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières

ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à

l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; L'acquisition, l'administration,

la gestion et éventuellement la vente sous réserve que cela ne remette

pas en cause le caractère civil de l'activité de la société de biens

meubles, notamment d'œuvres d'art et de voitures de collection ; Toutes

opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Siège social : 36 bis route de Dollot, 89150 VILLEBOUGIS

Capital : 200 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

Gérance : M. CLERT Vincent 31 route de Dollot 89150 VILLEBOUGIS

L2602809

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS

BRUNO & ASSOCIES
SOCIETE D'AVOCATS
14, rue Bayard -
TOULOUSE
Tel : 05 61 63 01 34

SAS DISTRIPLUS/ SAS LA PANETIERE DE MIGENNES

Suivant ASSP électronique en date du 16.04.2026, enregistré le 23.04.2026 au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement Yonne, Dossier 2026 00012069 référence 8904P01 2026 A 00590, la SAS DISTRIPLUS au capital de 992 970 €, dont le siège est à Villefranche-de-Rouergue (12200) Causseroux, RCS Rodez 442 003 117, a cédé à la SAS LA PANETIERE DE MIGENNES au capital de 500 €, dont le siège est à Migennes (89400) - 63, avenue Jean Jaurès, RCS Sens 102 242 740, le

fonds de commerce de «Terminal de cuisson, achat et revente de tous produits de boulangerie, pâtisserie» sis à Migennes (89400) - 63, avenue Jean Jaurès, comprenant la clientèle et l'achalandage y attaché, le fichier de la clientèle, le droit au bail des locaux dans lesquels est exploité le fonds ainsi que le droit au renouvellement dudit bail, le droit au bénéfice des autorisations administratives nécessaires à l'exploitation du fonds, le matériel et l'outillage, le mobilier commercial, les agencements et installations, et l'ensemble des éléments corporels servant à l'exploitation du fonds, pour lequel la société DISTRIPLUS est immatriculée au RCS de Sens sous le N° SIRET 442 003 117 00045, moyennant le prix de 72 800 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 51 600 € et aux éléments corporels pour 21 200 €. L'entrée en jouissance du fonds a été fixée au 16.04.2026 à 0H. Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au siège du fonds cédé, savoir à Migennes (89400) - 63, avenue Jean Jaurès.

Pour Insertion
L2602807

MODIFICATION

DE STATUTS

MPA
Maxence Perrin
Avocat d'affaires

SCI FCN COMMUNIK

Forme : Société civile immobilière

Capital social : 1 000 euros

Immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro : 894 463 884

AVIS DE MODIFICATION TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 15 mai 2026, les associés ont décidé de transférer à compter de ce jour le siège social de la société situé au 13 rue de l'Horloge 89000 Auxerre, à l'adresse suivante : 6 Place de l'Hôtel de Ville- 89 000 Auxerre.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis.

L2602801

SJFC
SOCIETE JURIDIQUE ET FISCALE
DE CHAMPAGNE
3 rue Jean Mermoz
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

FITELIA

Société par actions simplifiée

au capital de 3 609 060 euros

Siège social : Richebourg

89510 PASSY

419 532 767 RCS SENS

Augmentation de capital social

Suivant délibérations en date du 8 décembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2 663 830 euros pour le porter de 945 230 euros à 3 609 060 euros par incorporation directe au capital de cette somme prélevée à due concurrence sur le poste «Prime d'émission de fusion et d'apport» et élévation de la valeur nominale des actions.

En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Pour avis, Le Président,

L2602810

SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE JEAN BILLAUD-SIMON

Société civile d'exploitation agricole

au capital de 457.410,39 euros

Siège social :
1 Quai de Reugny - 89800 Chablis

326 546 132 RCS Auxerre

Par acte sous seing privé constatant les décisions unanimes du 20/05/2026, les associés :

- ont augmenté en numéraire le capital social de 1,4526 €, pour le porter à 457.411,84 €, par création de 1 part sociale nouvelle de 1,4526 € de valeur nominale, assortie d'une prime d'émission de 30,7656 € ;

- puis ont réduit le capital social de 145,26 €, pour le ramener à 457.266,58 €, par voie de rachat par la société de 100 parts sociales de 1,4526 € de valeur nominale chacune.

Capital social :

Ancienne mention : 457.410,39 € divisé en 314.896 parts sociales

Nouvelle mention : 457.266,58 € divisé en 314.797 parts sociales

Mention au RCS d'Auxerre

L2602877

DISSOLUTION

DE SOCIETE

CARINE ANTOINE IMMOBILIER

SAS au capital de 1 000 €

Siège social : 28 LES MAILLETES

89500 BUSSY LE REPOS

RCS de SENS n°852 681 121

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire du 15/12/2025 a approuvé la dissolution volontaire de la société à compter du 15/12/2025. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. SAGE Patrick, demeurant 42 Boulevard Thiers 77300 FONTAINEBLEAU et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de SENS.

L2602869

le Journal du Palais

POUR PLUS DE RAPIDITE,

Envoyez-nous
vos annonces
par mail



annoncelegale.jdp
@legalnet.org



**POUR PLUS
DE
RAPIDITE,**

OPTEZ

POUR

LE

REGLEMENT

PAR

VIREMENT

OU PAR

CARTE

BANCAIRE



03.80.68.25.55.

AVIS D'EXPERT

Bail commercial : la réforme est là

Immobilier professionnel. Après deux ans de navette parlementaire, la loi de simplification de la vie économique bouleverse plusieurs piliers du statut des baux commerciaux. Le point sur les quatre mesures clés.

**BARREAU DE
DIJON
AVOCATS**



PAR ME NATHALIE DROUHOT, MEMBRE DE L'ORDRE DES AVOCATS DE DIJON.

Déposé en Conseil des ministres le 24 avril 2024, le projet de loi portant simplification de la vie économique a connu un parcours législatif semé d'embûches. Adopté par le Sénat en octobre 2024, puis par l'Assemblée nationale en juin 2025 dans une version divergente, le texte a nécessité la réunion d'une commission mixte paritaire le 20 janvier 2026, avant que la loi ne soit finalement votée par les deux chambres les 14 et 15 avril 2026. Son Titre X, intitulé « Simplifier le développement des commerces », modifie en profondeur les règles applicables aux baux commerciaux, codifiées aux articles 24 A et 24 du texte. Ces dispositions s'inscrivent dans la continuité de la loi Pinel du 18 juin 2014 et poursuivent le même objectif : rééquilibrer le rapport contractuel entre bailleurs et preneurs, au bénéfice principal des commerçants et artisans locataires. Quatre évolutions méritent plus particulièrement l'attention.

MENSUALISATION DU LOYER : UN DROIT IMPÉRATIF

C'est la mesure la plus attendue par les commerçants. La loi crée un nouvel article L. 145-32-1 au sein du Code de commerce, qui consacre au bénéfice du preneur un droit à la mensualisation du paiement du loyer. Jusqu'alors, la périodicité relevait entièrement de la liberté contractuelle. En pratique, la quasi-totalité des baux stipulait un règlement trimestriel et d'avance - modalité imposant aux preneurs d'immobiliser l'équivalent de trois mois de loyer à chaque échéance.

Désormais, tout preneur exploitant un local à usage de commerce de détail, de commerce de gros ou de prestations de services à caractère commercial ou artisanal peut, par simple demande adressée à son bailleur, exiger le passage à un règlement mensuel. Deux conditions cumulatives encadrent ce droit : le preneur doit être à jour du



paiement des loyers et charges, et aucun arriéré ne doit faire l'objet d'une contestation préalable. La demande prend effet à compter de l'échéance suivante prévue par le bail. La disposition est d'ordre public, toute clause contraire sera réputée non écrite, et elle s'applique aux contrats en cours. Les activités industrielles et les locaux à usage exclusif de bureaux sont expressément exclus du champ d'application.

PLAFONNEMENT DU DÉPÔT DE GARANTIE

La loi réforme le régime du dépôt de garantie en complétant l'article L. 145-40 du Code de commerce. Elle pose un principe simple : les sommes versées à titre de garantie ne peuvent excéder le montant des loyers dus au titre d'un trimestre. Jusqu'ici, aucune disposition légale ne plafonnait ce montant. Si la pratique se stabilisait généralement à trois mois, certains bailleurs exigeaient jusqu'à six, voire douze mois de loyers lors de la conclusion du bail.

La loi introduit également une règle protectrice : en cas de mutation à titre onéreux ou gratuit des

locaux loués (vente, donation, succession), l'obligation de restitution du dépôt de garantie est transmise de plein droit au nouveau bailleur. Cette disposition met fin à une pratique préjudiciable aux preneurs qui, pour récupérer leurs fonds, pouvaient se retrouver à poursuivre un bailleur cédant devenu insolvable. S'agissant de l'application dans le temps : le plafonnement ne concerne que les baux signés ou renouvelés après l'entrée en vigueur de la loi ; la transmission de l'obligation de restitution au nouveau bailleur s'appliquera aux mutations intervenant trois mois après sa promulgation.

INDEXATION : CONSÉCRATION LÉGALE DE LA CLAUSE DE TUNNEL

La loi valide expressément les clauses dites « de tunnel » encadrant la variation de l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC), en insérant un nouvel article L. 145-38-1 au sein du Code de commerce. Ces clauses, qui plafonnent et/ou planifient les hausses et baisses de loyer lors des révisions triennales, alimentaient jusqu'alors un contentieux abondant. Certaines décisions de justice les admettaient lorsque

les variations étaient symétriques ; d'autres les rejetaient au motif d'une atteinte au principe de réciprocité posé par l'article L. 145-38.

La consécration légale met fin à cette insécurité et offre aux parties un outil de stabilisation contractuelle, particulièrement utile depuis les pics inflationnistes de 2022-2023 où l'ILC a dépassé 5% annuels. Bailleurs comme preneurs ont désormais intérêt à négocier ce mécanisme lors de la conclusion ou du renouvellement des baux.

CLARIFICATION DU DROIT DE PRÉFÉRENCE

Enfin, l'article 24 A précise la notion de « local à usage commercial ou artisanal » pour l'application du droit de préférence institué par l'article L. 145-46-1 depuis la loi Pinel. Ce droit, reconnu d'ordre public par la Cour de cassation (Cass. 3e civ., 28 juin 2018, n° 17-14.605), avait donné lieu à de nombreux litiges portant sur son périmètre exact, s'agissant notamment des bureaux et des entrepôts.

La loi insère désormais une définition légale : est un local commercial tout local destiné, à titre principal, à l'exercice d'une acti-

tivité de commerce de détail ou de gros, ou de prestations de services à caractère commercial, y compris les réserves et emplacements attenants — à l'exclusion des locaux à usage exclusif de bureau et des entrepôts. Cette définition reprend la solution dégagée par la réponse ministérielle du 25 février 2021 s'agissant des bureaux et la position doctrinale majoritaire pour les entrepôts. La sécurité juridique lors des opérations de purge du droit de préférence s'en trouve nettement renforcée. La disposition est applicable aux mutations intervenant après la promulgation de la loi.

EN PRATIQUE...

Cette réforme marque une étape significative dans la protection des locataires commerciaux et artisans. Si certaines mesures plus ambitieuses (telle l'interdiction de refacturation de la taxe foncière) n'ont pas survécu aux arbitrages de la commission mixte paritaire, celles adoptées n'en demeurent pas moins substantielles et la promulgation est imminente. Propriétaires ou locataires, des aménagements contractuels sont à prévoir pour intégrer ces nouvelles règles !

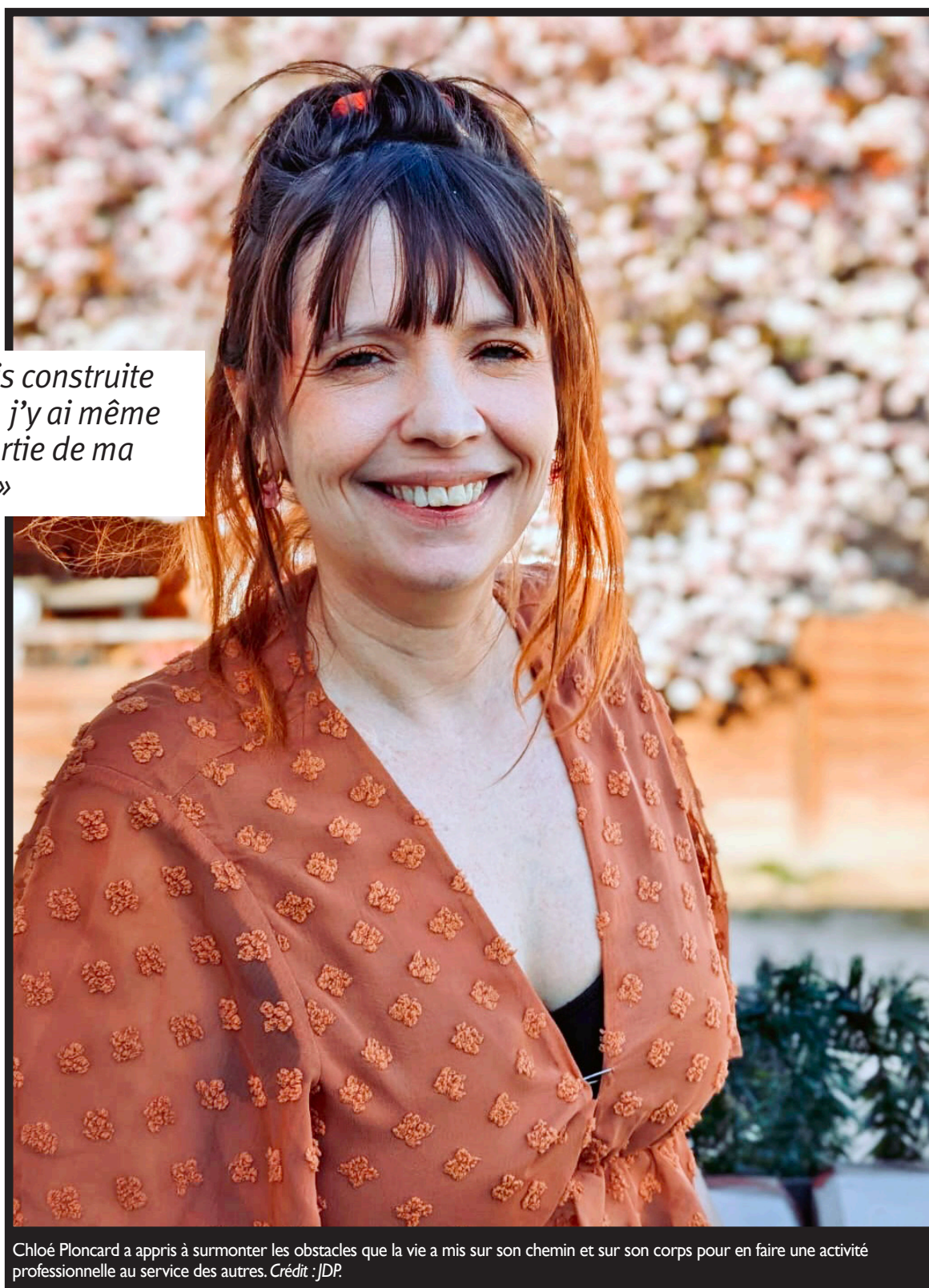
Très jeune, **Chloé Ploncard** a passé du temps à l'hôpital. Au fil des ans, sa santé fragile a perturbé sa scolarité et ses projets professionnels. Malgré tout, elle a cherché à transformer cette expérience en force et intervient aujourd'hui pour des conférences ou en accompagnement de celles et ceux qui ont du mal à accepter leurs cicatrices.

Exemple de résilience



Sa première greffe du foie, Chloé Ploncard s'en souvient à peine puisqu'elle n'avait que trois ans. À six ans, elle souffre d'une maladie qui sera finalement diagnostiquée comme un lymphome et débutera sa chimiothérapie. « *Je me suis construite à l'hôpital, j'y ai fait une partie de ma scolarité, le reste s'est fait à domicile. J'ai eu des difficultés d'apprentissage. J'ai rejoint l'école en CM2.* » À huit ans, elle fait une rechute et multiplie les allers-retours à l'hôpital jusqu'à l'âge de 14 ans avant de poursuivre les traitements chez elle. Malgré un redoublement au collège et une période de rébellion provoquée par un ras-le-bol d'être différente, elle obtient son brevet et enchaîne avec un BEP Carrières sanitaires et sociales. « *J'ai grandi dans un environnement tourné vers le social. Je voulais moi aussi venir en aide aux autres.* » En 2007, elle obtient son diplôme et ambitionne de devenir éducatrice. « *Le jour où j'ai appris que j'étais acceptée en formation, j'ai aussi appris que j'avais un nouveau lymphome, de stade quatre. Du coup, je n'ai pas pu faire ma rentrée.* » Une nouvelle année de chimiothérapie suivie d'un break pour se reconstruire et reprendre ses marques, elle touche du doigt son retour à l'école. Malheureusement, le sort s'acharne. Chloé Ploncard doit subir une nouvelle greffe hépatique et patientera six mois dans un hôpital parisien, entourée de sa mère qui mettra sa carrière entre parenthèses pour épauler sa fille. Son opération en juillet 2011 lui fera l'effet d'un premier déclin. « *J'ai pris conscience de ma chance quand tout le monde ne peut pas être greffé. Ça a changé ma perspective de vie et j'ai décidé de saisir les opportunités qui se présenteraient.* »

« *Je me suis construite à l'hôpital, j'y ai même fait une partie de ma scolarité !* »



Chloé Ploncard a appris à surmonter les obstacles que la vie a mis sur son chemin et sur son corps pour en faire une activité professionnelle au service des autres. Crédit : JDP.

CHERCHER SA VOIE ...

Chloé Ploncard aura mis quatre ans de plus que prévu mais finira par intégrer sa formation d'éducatrice et obtiendra son diplôme deux ans plus tard après un parcours complexe. « *C'était dur de retourner à l'école après un long arrêt. Il y avait la fatigue, le brouillard cérébral. J'ai réappris à réfléchir, à structurer ma pensée tout en jonglant avec les rendez-vous médicaux.* » Elle enchaînera avec un premier emploi à temps-partiel qui correspond à ses besoins. Pendant

un an et demi, elle accompagnera un enfant avec un trouble autistique en maternelle. Quand l'enfant intègre la primaire, son contrat est suspendu, lui laissant un sentiment d'inachevé et d'injustice. « *J'ai cru que l'on me rejetait à cause de mon handicap, conséquence de mes nombreux médicaments. Cette colère m'a donné l'élan nécessaire pour me mettre à mon compte, mais il me*

restait à trouver dans quelle activité. » Pendant ses réflexions, Chloé Ploncard pose pour des photographes amateurs mais aussi professionnels, attirés par sa peau pâle, ses cheveux roux, ses yeux bleus et son dynamisme qui dépasse sa petite taille, d'1,48 m. « *Ça me permettait de côtoyer l'univers de la création que j'affectionne. J'ai donc décidé de me former au maquil-*

lage - beauté. » En mai 2017, elle crée son entreprise « Poudre de fée » avec l'envie de valoriser l'image des femmes. Elle commence par maquiller des futures mariées mais souhaite accentuer encore son travail auprès de celles qui manquent de confiance en elles. Chloé Ploncard se forme alors en conseil en image. « *Je n'étais pas à l'aise avec les diktats d'une beauté qui*

reposerait sur les mêmes critères. Je préférerais envisager la beauté des femmes à travers leur identité personnelle pour la révéler avec des couleurs et des formes plutôt que d'imposer un standard. »

ET FINIR PAR LA TROUVER

Aider ces femmes l'a aidée à se reconstruire d'autant que Chloé Ploncard s'était convaincue qu'elle ne vivrait pas au-delà de 30 ans. Elle a donc vu les jours qui ont suivi son trentième anniversaire comme des bonus. « *J'ai alors eu envie de faire quelque chose de ce que j'avais vécu mais j'avais besoin de temps pour l'accepter et être prête à le partager.* » Sa rencontre avec des coachs lui donnera une première occasion de s'y essayer. En mars 2023, elle monte sur la scène du théâtre du Gymnase à Paris avec 15 minutes devant elle pour « *livrer ce que je voulais dire au monde si je devais mourir le lendemain.* » Devant 250 personnes, elle s'exécute malgré l'appréhension. « *C'était une sorte de coming-out. Je ne voulais plus cacher mes cicatrices, c'était fini la honte.* » Suivie par le pôle d'économie sociale et solidaire, elle décide de se lancer avec l'objectif de mettre en lumière les personnes qui ont des cicatrices liées à un accident de la vie. « *Nos cicatrices racontent notre histoire.* » À travers des ateliers collectifs ou un accompagnement personnel, Chloé Ploncard utilise son histoire, ses compétences acquises en formation d'éducatrice mais aussi ses recherches et différents outils comme la photographie ou la danse pour aider ceux qui en ont besoin à se réapproprier leur corps marqué. Son témoignage inspirant est également sollicité à l'occasion de conférences. Regrettant que les médias ne mettent qu'occasionnellement en lumière les personnes avec des cicatrices, la dynamique et pétillante jeune femme envisage désormais de faire une exposition photo pour mêler artistique et parcours de vie. Pour l'heure, elle a récemment remporté le défi pitch de l'ESS dans la catégorie développement.

NADÈGE HUBERT

1989

Naissance à Chenôve le 22 février.

2007

Elle obtient son BEP carrière sanitaire et sociale.

7 juillet 2011

Deuxième greffe du foie.



Retrouvez tous nos portraits sur **journal-du-palais.fr**

